

255.791071  
M8589o  
1940

1940



Bibliothèque Nationale du Québec

Les Ordres  
de Chevalerie religieuse  
au Canada

par

Victor Morin, LL. D.

Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulcre,  
Ex-président-général de la Société Royale du Canada, etc.

---

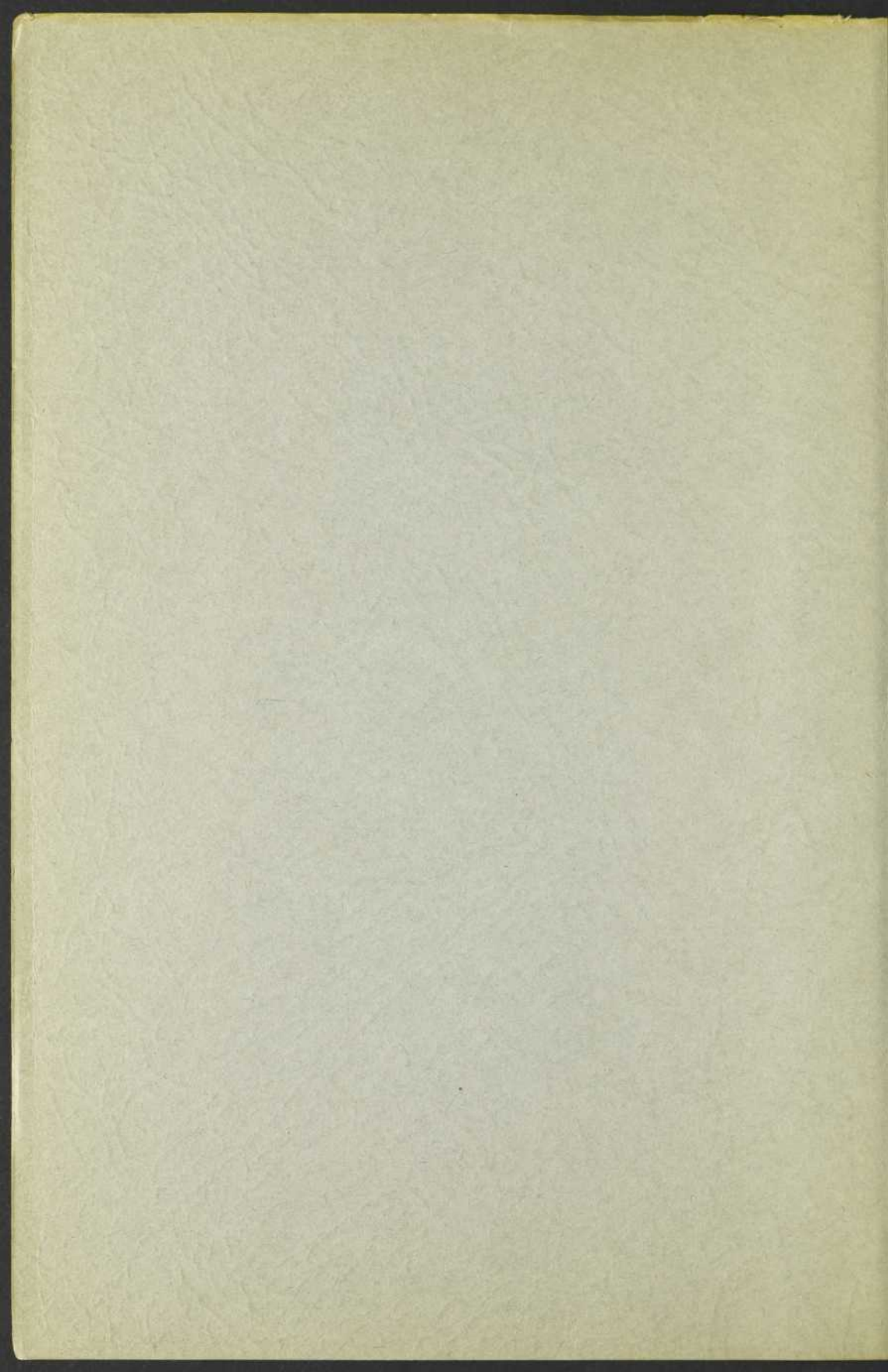
ÉDITION DE L'AUTEUR

---

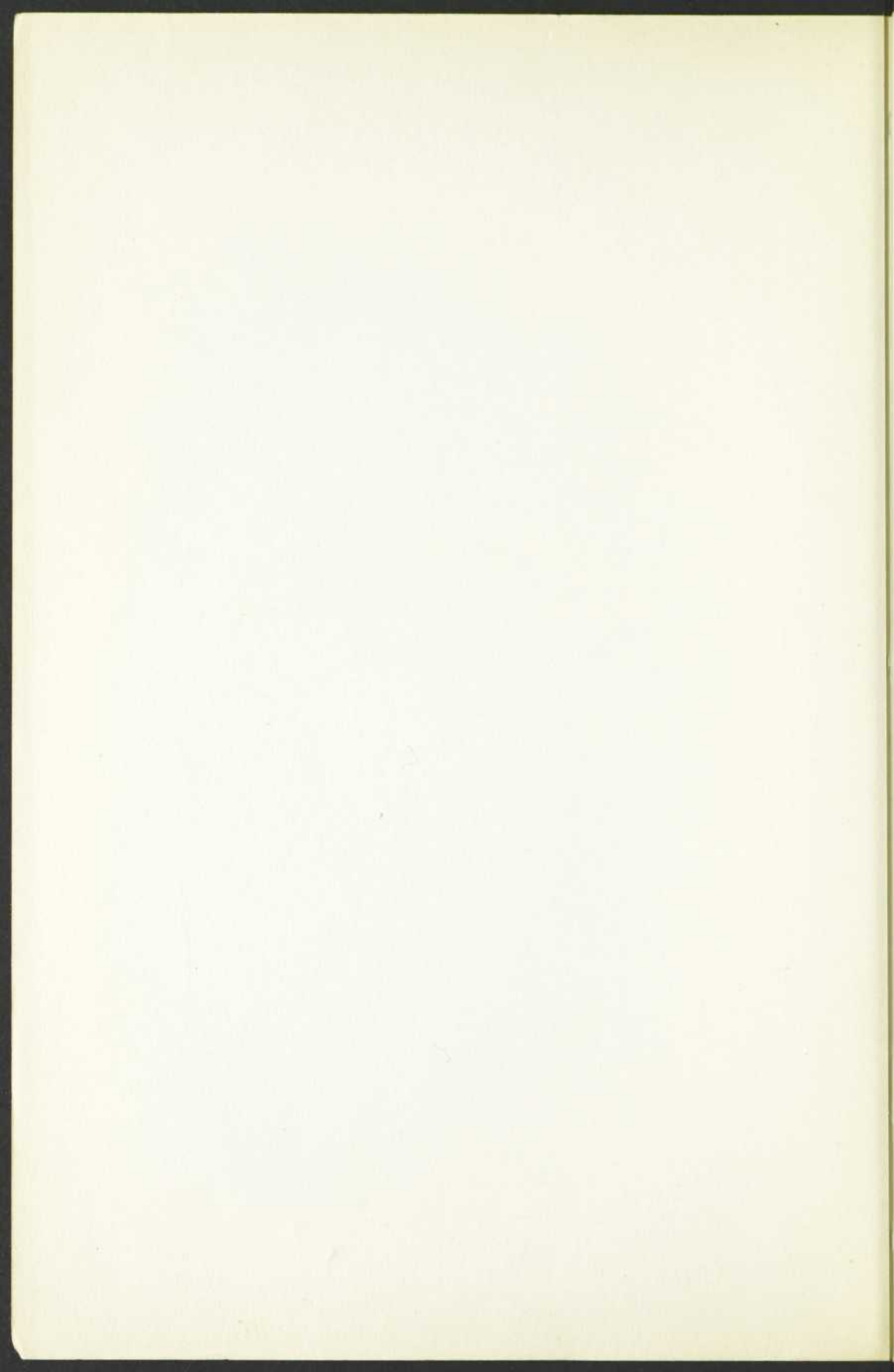
DON DE

HULL, P. Q.  
IMPRIMERIE LECLERC ENRG.  
1940

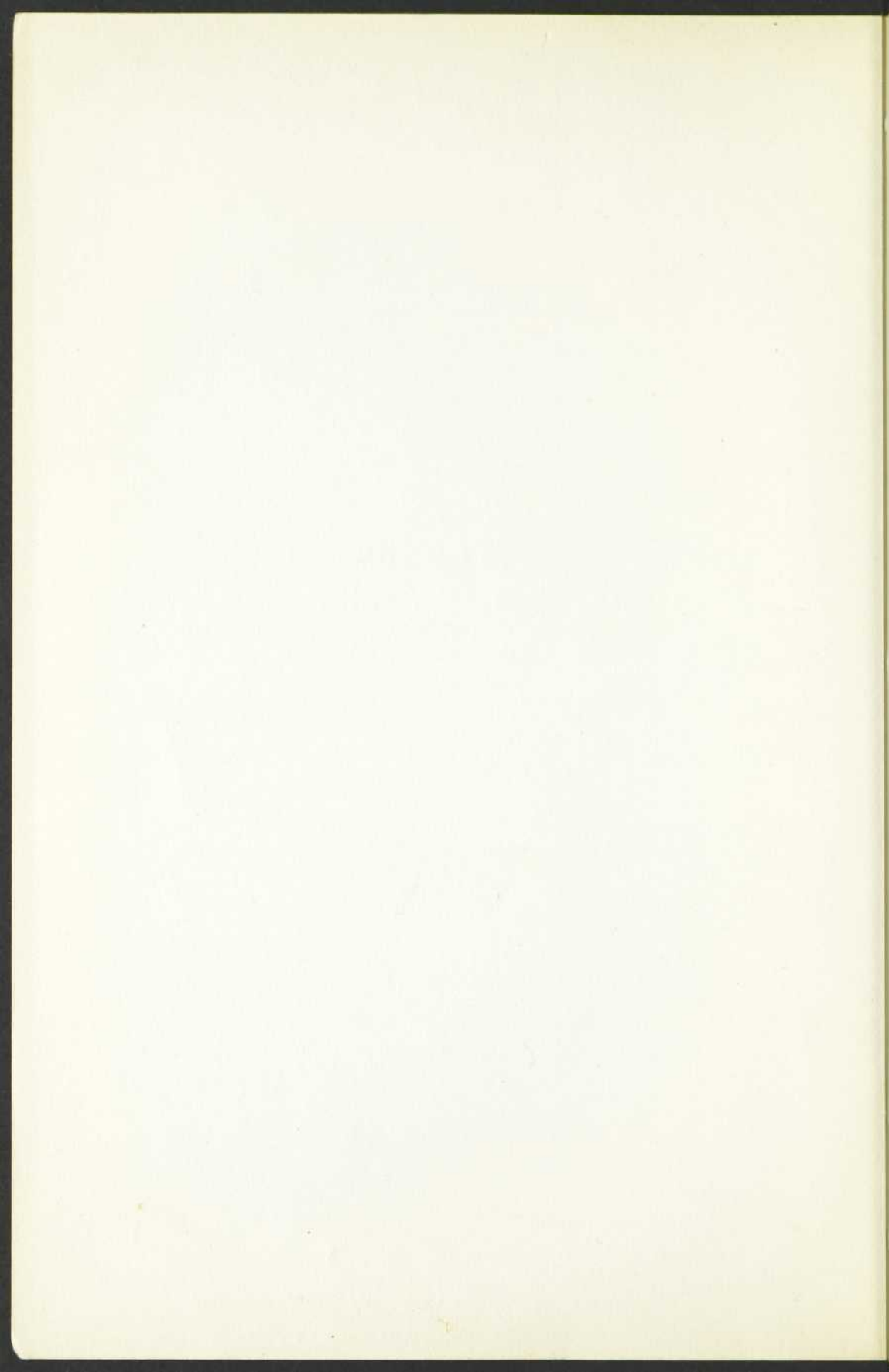




11/2/65



Les Ordres  
de Chevalerie religieuse  
au Canada



# Les Ordres de Chevalerie religieuse au Canada

par

Victor Morin, LL. D.

Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre,  
Ex-président-général de la Société Royale du Canada, etc.

EDITION DE L'AUTEUR

929.711  
M82502  
Ev. 2  
(P.)

HULL, P. Q.  
IMPRIMERIE LECLERC ENRG.

1940



*DROITS D'AUTEUR*

*L'auteur autorise volontiers la citation ou la reproduction  
de toute partie de cette étude avec l'entente qu'on lui  
en donne crédit.*



CR  
6257  
A2M67  
1940

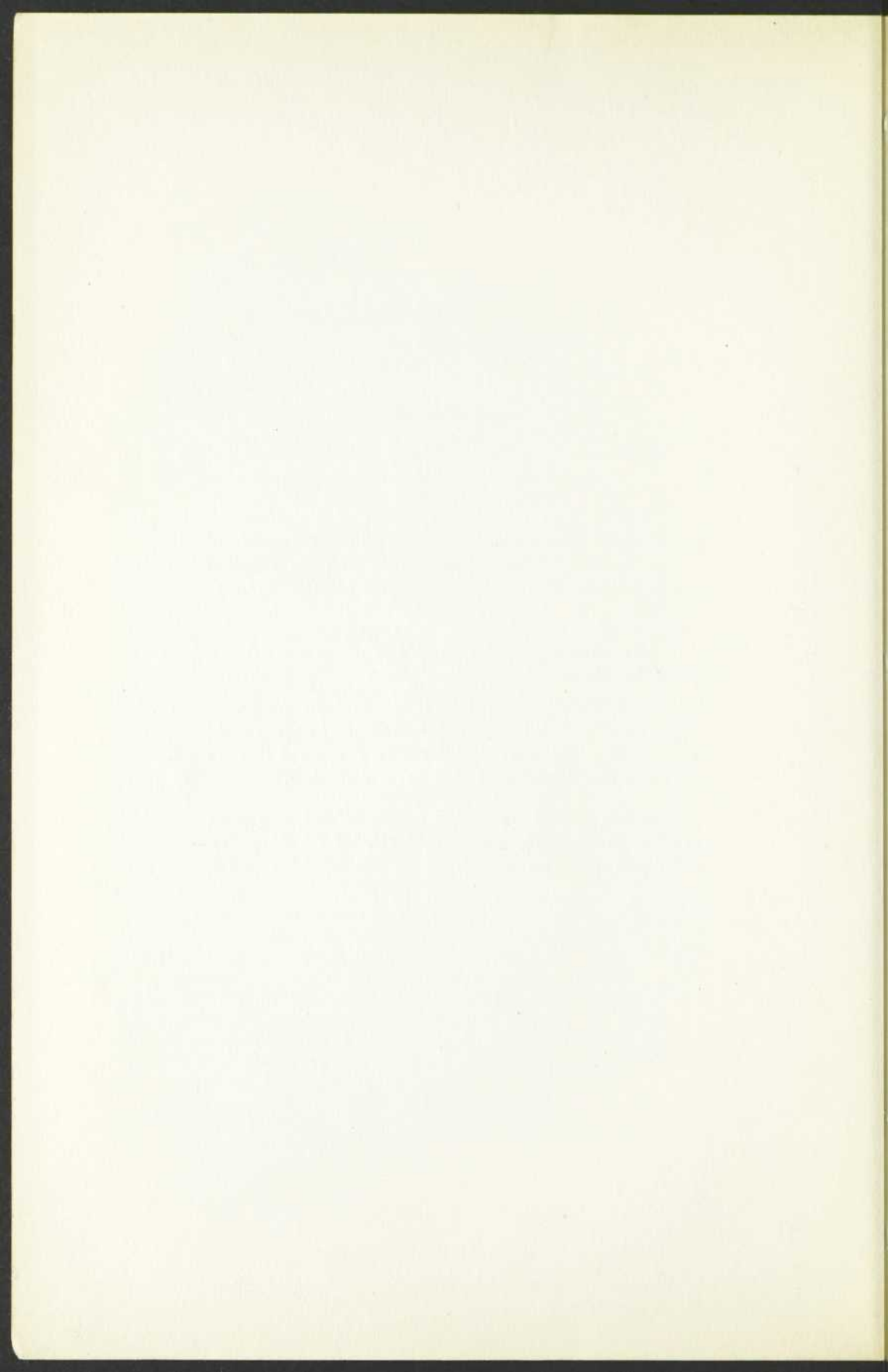
## PRÉFACE

---

*Cette étude a été présentée au congrès annuel de la Société Canadienne d'Histoire de l'Eglise Catholique, à Kingston en 1939, et publiée dans le compte-rendu de ses séances.*

*Les renseignements qu'elle contient étant, pour la plupart, inédits ou disséminés dans des ouvrages ordinairement introuvables dans nos bibliothèques, l'auteur s'est rendu à la demande qu'on lui a faite d'en publier une édition à l'usage de ceux qui s'intéressent à cette question.*

*Il y a ajouté un index onomastique afin d'en rendre la consultation plus facile et le tirage en a été fait à 300 exemplaires.*



## Les Ordres de Chevalerie religieuse au Canada.

---

La coutume de décerner des récompenses pour reconnaître les services militaires ou civils se retrouve chez tous les peuples civilisés et même chez les barbares. En Grèce ainsi qu'à Rome, on accordait des palmes civiques, des couronnes murales, rostrales ou obsidionales à ceux qui avaient bien mérité de la patrie. Au Moyen âge, époque des guerres continuelles entre la Croix et le Croissant, époque des chevauchées épiques au service de Dieu et du Roi, l'honneur suprême auquel un gentilhomme pouvait aspirer, c'était d'être créé chevalier.

Le chevalier se distinguait par deux caractéristiques principales: il était noble et il combattait à cheval.

A l'origine, la noblesse était en effet une condition essentielle à la candidature d'un chevalier; on en vint plus tard à y admettre ceux qui s'étaient particulièrement distingués par des actions éclatantes et qui reçurent, en cela, un premier quartier de noblesse. De nos jours, cette condition est entièrement disparue sous les assauts des réclamations démocratiques; les actes méritoires et une conduite honorable suffisent à recommander un candidat aux honneurs de la chevalerie et il va de soi qu'avec les perfectionnements apportés par nos découvertes modernes dans l'art de tuer son semblable, le combat à cheval n'a plus sa raison d'être; on l'a remplacé par la chevauchée des capitaux.

Les cérémonies d'investiture dans les ordres de chevalerie étaient naguère entourées de nombreuses prescriptions religieuses à raison du caractère sacré qui s'y attachait. Le postulant devait jeûner et prier pendant plusieurs jours et passer toute la nuit en prières, la veille de cette cérémonie, dans la chapelle où elle devait se dérouler; c'était sa "veillée d'armes". Il recevait la communion à l'aube et, après avoir entendu la messe, il prêtait serment de fidélité à Dieu et au Roi, jurait de ne jamais forfaire à l'honneur et recevait l'armure d'un chevalier, composée du heaume, du haubert, de la cuirasse, du bouclier armorié, de l'épée, de la lance et des éperons dorés. L'installateur le frappait alors du plat de l'épée sur chaque épaule pour indiquer qu'un chevalier ne doit pas forligner en combattant avec un adversaire indigne de lui et il lui donnait l'accolade en signe de son admission dans la fraternité. La cérémonie se terminait par un festin et de grandes réjouissances dont la plupart consistaient en joutes et tournois.

Bien que les pays monarchiques observent encore une bonne partie de ce cérémonial, les démocrates se bornent habituellement, de nos jours, à faire prêter le serment d'allégeance, à frapper du plat de l'épée, après admonestation, et à donner l'accolade, pour armer un chevalier. Dans les ordres qui ont un caractère religieux, tels que l'Ordre du Christ, celui du Saint-Sépulcre, etc., les cérémonies d'investiture ont lieu à l'église sous la conduite d'un haut dignitaire ecclésiastique et elles ont conservé plusieurs des anciens rites.

Il existe encore un grand nombre d'ordres de chevalerie, tant religieux que profanes, dans les divers pays d'Europe. Ils se recrutent normalement par l'admission de nouveaux membres, mais la recherche dont ils étaient autrefois l'objet tend à diminuer; on les remplace volontiers par des citations à l'ordre du jour, octrois de médailles, présentations d'épées et autres marques d'honneur plus en harmonie avec les idées modernes. C'est pour répondre aux désirs latents du peuple français à ce sujet que, le 29 floréal an X, le Premier Consul instituait la Légion d'Honneur et que Lucien Bonaparte justifiait la création de cette institution nouvelle en proclamant à la tribune: "Par la création de cet Ordre, nous semons des honneurs afin de recueillir des vertus".

Le Canada n'a pas encore établi de telles distinctions pour ses nationaux; au contraire, le gouvernement King a nettement affirmé son opposition à la création de titres honorifiques et même à l'acceptation d'honneurs étrangers par les canadiens, bien qu'il ait fermé les yeux à diverses reprises sur l'octroi de certains titres et rubans.

Une timide tentative a cependant été faite en ce sens au gouvernement de Québec par la création récente d'un Ordre du Mérite agricole et d'un autre pour le Mérite scolaire. Les ordres religieux de Terre-Sainte et de Rome étant de nature plutôt confessionnelle, aucune interdiction n'a, jusqu'à ce jour, empêché les canadiens de les accepter. C'est d'eux que nous voulons nous occuper dans cette étude et nous les examinerons par ordre chronologique de leur création.

## I.—ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM *ou* DE MALTE (*Terre-Sainte*)

Cet Ordre, le plus ancien qui existe aujourd'hui, a pris modestement naissance à Jérusalem, en 1048, par la fondation d'un hospice destiné à recevoir les pèlerins malades ou nécessiteux, sous la direction de Gérard Tunc, son premier prieur. Reconnu par Godefroy de Bouillon après la prise de Jérusalem, il étendit son œuvre en fournissant des escortes aux chrétiens contre les bandes musulmanes qui infestaient le pays et devint moitié religieux, moitié militaire sous le commandement de Raymond du Puy. Jérusalem étant retombée aux mains de Saladin (1187), les chevaliers se retirèrent dans la forteresse de Margat et bientôt après dans celle de Saint-Jean d'Acre d'où ils furent de nouveau chassés par les musulmans en 1295 et passèrent successivement dans l'île de Chypre, dans celle de Rhodes

dont ils portèrent le nom à cette époque, dans celle de Crète et finalement dans l'île de Malte qui leur fut cédée par Charles-Quint en 1530 à condition de faire une guerre perpétuelle aux musulmans et aux corsaires.

Ils furent alors désignés sous le nom de *Chevaliers de Malte*, mais avec l'évolution des siècles la raison d'être de cette chevalerie devint un non-sens; il n'y a plus de corsaires et les "guerres saintes" contre les musulmans sont terminées depuis longtemps. Aussi cet Ordre a-t-il décliné sans cesse et le dernier coup lui fut porté en 1798 par la prise de l'île de Malte au cours de l'expédition de Napoléon en Egypte. C'est en vain qu'on voulut alors le galvaniser en le plaçant sous la maîtrise de l'empereur de Russie (27 octobre 1798), il déclina constamment et ses archives furent transportées à Rome. La dignité de *grand-maître* fut cependant rétablie par le pape Léon XIII en 1879 et l'Ordre a conservé quelques ramifications de ses anciens avatars en Italie, en Russie, en Prusse, en Autriche, en Espagne et en Angleterre.

En 1830, l'Ordre de Malte fut rétabli en Grande-Bretagne suivant les principes de la religion réformée et une charte lui fut accordée en 1888 sous le nom d'*Ordre Hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem* pour s'occuper de service d'ambulance et d'autres œuvres charitables. Un grand prieuré y a été constitué sous le patronage de Sa Majesté le roi d'Angleterre avec le duc de Connaught, ancien gouverneur du Canada, comme grand prieur; on y compte quatre classes: les Chevaliers et Dames de Justice, les Chapelains Conventuels, les Servants d'Armes (ou Chevaliers et Dames de Grâce) et les Donats ou Ecuvers.

La décoration consiste en une croix dite "de Malte" dont les quatre branches, appointées au centre, sont égales, s'élargissent vers les extrémités et se terminent en doubles pointes, avec des ornements accessoires qui varient suivant les pays; elle est d'or émaillé de blanc et se porte en sautoir avec un ruban noir; une croix semblable se place sur le côté gauche de la poitrine.

L'histoire de cet Ordre au Canada reste entouré de mystère, ainsi qu'on peut en juger par les renseignements qui suivent:

Les voyageurs qui descendent à l'hôtellerie du Château Frontenac, à Québec, ne peuvent manquer de remarquer, sur le mur de la cour intérieure de cet édifice, au-dessus de la porte d'entrée, une vieille pierre encastrée dans la maçonnerie et sur laquelle est gravée cette croix de Malte avec la date 164... Le dernier chiffre en a disparu par l'érosion d'un coin, mais des documents anciens nous ont permis de constater que c'était un 7, ce qui donne à l'inscription la date de 1647. Lorsqu'on a la curiosité de demander aux archéologues à quoi cette pierre se rapporte, on apprend que "c'était la pierre angulaire d'un prieuré de l'Ordre de Malte à Québec sous le régime français", et la source de cette explication se trouve dans l'ouvrage du capitaine John Knox *An historical journal of the campaigns in North America for the years 1757, 1758, 1759 and 1760* où il cite, au nombre des principaux édifices de Québec, "une maison imposante, mais non encore terminée, pour les Chevaliers Hospitaliers".

Cette assertion est répétée dans un passage de l'*American Gazetteer* pour l'année 1762 où un voyageur, de passage à Québec, dit que cette ville abonde en beaux édifices au nombre desquels se trouve "*the House of the Hospitallers, which is a noble building of square stone said to have cost 40,000 livres*" et dans la traduction italienne de cet ouvrage, publiée sous le titre de *Il Gazzettiere Americano*, qui va plus loin sans autre raison apparente cependant, en mentionnant cet édifice sous le nom de "*Prieuré des Chevaliers de Jérusalem*" (*Cavalieri Gerosolimitani*) et en parlant de "*livres*" *sterling*.

Ces affirmations ne laissent pas moins subsister un doute dans nos esprits, car l'existence d'un prieuré comporte en soi toute une organisation avec bailliages, commanderies, fiefs et bénéfices souvent considérables et si une institution de cette importance eût existé au Canada, l'histoire de cette colonie eût certainement fait mention du rôle qu'elle n'eût pas manqué de jouer, alors que nos historiens sont d'un mutisme absolu à son sujet.

Knox et le correspondant de l'*American Gazetteer* n'auraient-ils pas voulu parler tout simplement de l'édifice des *Religieuses Hospitalières* que, dans leur ignorance de la langue française et des institutions catholiques, ils auraient attribué à des *Chevaliers Hospitaliers*? La chose est d'autant plus plausible qu'en parlant des édifices de Montréal le même Knox dit: "*The streets are regular, the houses well constructed, and particularly the public buildings, far exceeding those of the capital of Canada in beauty and commodiousness; that of the KNIGHTS HOSPITALLERS being extremely magnificent*". On sait cependant qu'il n'a jamais existé de tel édifice à Montréal appartenant à des chevaliers hospitaliers, et l'historien anglais, pourtant digne de foi dans ses récits, n'aurait-il pas voulu parler, avec la meilleure foi du monde, de l'*Hôpital Général* où la Mère d'Youville avait récemment installé sa communauté des Sœurs Grises pour continuer les œuvres d'hospitalisation des Frères Charon?

Quoi qu'il en soit, la pierre du Château Frontenac ne peut mentir et elle porte incontestablement la croix des chevaliers de Malte, preuve absolue qu'il existait à Québec un édifice appartenant à cette institution ou, du moins, qu'un personnage important, membre insigne de cette chevalerie, l'ait fait construire en y plaçant son armoirie. La clé de cette énigme nous a été partiellement donnée par l'historien J.-Edmond Roy dans une brochure intitulée *L'Ordre de Malte en Amérique*, publiée à Québec en 1888, où il exprime l'avis que la pierre en question "a dû former partie des murailles d'une maison appartenant à l'Ordre de Malte" bien qu'il n'existât pas de prieuré de cet Ordre au Canada. Voyons les raisons qu'il en donne:

Charles Huault de Montmagny, successeur de Champlain au gouvernement du Canada, occupait un rang élevé dans l'Ordre de Malte; Marc-Antoine Brasdefer de Chasteaufort qui fut appelé à remplir les fonctions de gouverneur intérimaire après la mort de Champlain faisait partie du même Ordre, ainsi qu'Antoine-Louis de Bréhaut de l'Isle qui accompagnait de Montmagny en qualité de lieutenant et plusieurs autres personnages importants de la Nouvelle-France.

Deux autres gouverneurs de possessions françaises en Amérique étaient connus comme dignitaires de l'Ordre de Malte: de Razilly en Acadie et de Poincy aux Antilles, et leurs activités simultanées avec celles du gouverneur de la Nouvelle France au bénéfice du même Ordre nous justifient de croire que M. de Montmagny songeait effectivement à l'établissement d'un prieuré de Malte à Québec. Aussi, la date de 1647 sur la pierre énigmatique nous en fournit une preuve, sinon certaine, du moins assez concluante puisque le récit de Knox nous dit que cet édifice était "inachevé", le rappel du gouverneur en 1648 ayant brusquement interrompu les travaux.

Parmi les chevaliers de Malte qui ont joué un rôle dans l'histoire de la Nouvelle-France, soit de loin ou sur son sol même, les recherches de M. Roy et du savant abbé Bois nous permettent de signaler, outre ceux que nous avons déjà nommés: Charles de Bourbon, comte de Soissons, vice-roi de la Nouvelle-France; le commandeur Aymar de Chaste, grand maréchal de l'Ordre, un des propriétaires de la colonie; Noël Brulart de Sillery, bailli et grand'croix de l'Ordre, qui fonda et dota princièrement l'établissement qui porte son nom; Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France et divers membres des familles de Lévis-Ventadour, de Tracy, de Courcelles, de la Barre, Denonville, d'Argenson, de la Galissonnière, Bochart de Champigny, de Beaujeu, Tonti, de Villiers, de Crisacy, le comte Archambaud de Douglas, le chevalier de Bernetz, le récollet François Chartier de Lotbinière et autres.

Sous le régime anglais, l'Ordre de Malte a perdu son caractère religieux et, parmi ceux de ses membres qui s'identifient avec notre pays, signalons en premier lieu Son Altesse Royale le duc de Connaught, ancien gouverneur général, Grand Prieur de cet Ordre en Angleterre; le comte de Minto, ancien gouverneur général, Chevalier de Justice, et la comtesse de Minto, Lady of Justice, Lord Strathcona et Mont-Royal, le comte Grey, ancien gouverneur général, le baron Shaughnessey, Lady Tilley, Sir François Langelier, Sir George E. Drummond, Sir Louis Davies, Sir Frederick Borden, Sir Thomas Tait, le général Sir Henry M. Pellatt, Sir Edmund Walker et autres personnages distingués à qui cet honneur a cependant été conféré à titre civil ou militaire, plutôt que religieux, de l'agrément de la couronne britannique.

## II.—ORDRE ÉQUESTRE DU SAINT-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM (Terre-Sainte)

Cet Ordre vient en second lieu par l'ancienneté de sa fondation qui suivit de près celle de Saint-Jean de Jérusalem.

Il fut fondé par Godefroy de Bouillon le 1er janvier 1099<sup>(1)</sup> à titre religieux et militaire pour garder le Saint-Sépulcre du Sauveur, pour défendre

(1) Cette date est en contradiction apparente avec les faits, vu que Godefroy de Bouillon n'entra à Jérusalem qu'en juillet 1099; mais il faut observer qu'alors l'année commençait à Pâques, de sorte que cette fondation du 1er janvier eut lieu six mois plus tard.

les chrétiens contre les attaques des musulmans, et pour racheter les esclaves chrétiens. Les conditions d'admission étaient très sévères à l'origine: on exigeait la noblesse de race et on imposait aux chevaliers le devoir d'entendre la messe tous les jours, de combattre pour la défense de la religion, d'éviter le duel, l'intempérance, l'impureté, le blasphème, l'usure et même le commerce, de protéger les veuves et les orphelins, etc.

Par contre, les chevaliers recevaient, en retour de ces obligations, des privilèges, importants à cette époque reculée, mais qui nous font sourire aujourd'hui; leur nomenclature est consignée dans un *Mémoire* du Révérendissime Gardien de la Terre-Sainte déposé aux archives du Vatican en 1553. On y signale en particulier la préséance de cet Ordre qu'on y place aussitôt après celui de la *Toison d'Or*, le droit pour les chevaliers de légitimer les bâtards, de changer leurs noms et de leur concéder des armoiries, de couper la corde d'un pendu et de faire enterrer son cadavre, de créer des notaires et de posséder des biens ecclésiastiques quoiqu'engagés dans les liens du mariage; ils étaient en outre exempts de loger les militaires et affranchis de la gabelle ainsi que des droits sur la bière et le vin. <sup>(2)</sup>

Il va de soi que ces prescriptions moyenâgeuses sont oubliées depuis longtemps, car elles n'ont plus de raison d'être de nos jours. La condition de noblesse de race est remplacée par celle d'une position sociale permettant au chevalier de vivre dans l'aisance (*more nobilium*); les autres conditions d'admission consistent en services rendus à l'Eglise et les obligations se réduisent à celles de mener une vie honorable et d'observer les règles des statuts de l'Ordre.

Baudouin, successeur de Godefroy de Bouillon, rendit une ordonnance en 1103 qui établit les statuts des chanoines et chevaliers du Saint-Sépulchre en s'en attribuant la maîtrise souveraine et désigne, en son absence, le Patriarche de Jérusalem pour le remplacer; il leur confia la garde du Saint-Sépulchre et leur donna pour insigne la croix qui lui avait été attribuée à la conquête de Jérusalem, en prescrivant que les chevaliers feront les vœux accoutumés d'obéissance, de pauvreté et de chasteté. Cette ordonnance a été rapportée par Du Breul au *Théâtre des antiquités de Paris*, publié en 1612.

Nous avons vu qu'à la prise de la Ville Sainte par Saladin, les chevaliers de Saint-Jean se retirèrent à Margat et de là à Saint-Jean d'Acre; de même, les chevaliers du Saint-Sépulchre s'établirent à Ptolémaïde <sup>(3)</sup>. Mais également chassés de la Terre-Sainte, la plupart d'entre eux se réfugièrent à Pérouse en Italie, tandis que le roi de France Louis VII ramenait un groupe de vingt frères au retour de la deuxième croisade prêchée par Saint Bernard et les établissait à Saint-Samson d'Orléans où ils se maintinrent jusqu'en 1254, époque à laquelle Saint Louis les transféra

(2) Ce mémoire en langue latine est rapporté par Pasini-Frasconi dans son *Histoire de l'Ordre Militaire du Saint-Sépulchre de Jérusalem*, pages 99 et 100.

(3) Floriot, *Abrégé des Ordres Militaires*, 1685.

à la Sainte-Chapelle de Paris où il avait déposé la Sainte Couronne rapportée de Palestine en 1239.

On a soulevé des doutes sérieux sur la filiation de cette dernière institution avec l'Ordre militaire du Saint-Sépulcre; on l'a plutôt considérée comme *archiconfrérie* et elle fut abolie par la révolution de 1789. Louis XVIII la rétablit en 1814, mais à la suite d'une protestation du Père Gardien du Saint-Sépulcre qui refusait de reconnaître sa parenté, elle fut définitivement supprimée par le roi en 1823 <sup>(4)</sup>.

Le pape Innocent VIII voulut fonder l'Ordre du Saint-Sépulcre dans celui de Saint-Jean qu'on désignait alors sous le nom de "chevaliers de Rhodes", en 1484, et lui transporter tous ses biens; mais devant l'opposition formidable qu'il rencontra et les procès qui s'en suivirent, son successeur Alexandre VI rendit à l'Ordre du Saint-Sépulcre son ancienne indépendance en 1496 et, pour en augmenter l'éclat, il s'en réserva la grande maîtrise pour lui et ses successeurs, tout en déléguant au Père Gardien de la Terre-Sainte, le privilège d'en créer les chevaliers.

L'autorité ainsi conférée au Supérieur des Franciscains, Gardien de la Terre-Sainte, fut successivement confirmée par Léon X en 1516, par Clément VII en 1525, par Urbain VIII en 1642, par Clément XII en 1708 et par une bulle de Benoît XIV en 1746; il conserva cette prérogative jusqu'au 23 juillet 1847, date d'un bref de Pie IX, qui la transporta alors au Patriarche Latin de Jérusalem dont il venait de rétablir la juridiction en Terre-Sainte. Pie IX ne s'en tint pas à la remise de l'Ordre du Saint-Sépulcre aux mains du Patriarche; par le bref *Cum multa sapienter*, en date du 24 janvier 1868, il le divisa en trois classes et nomma le Patriarche Administrateur ou Grand-Maître de l'Ordre, fonction que Léon XIII confirmait par bref du 3 août 1888 qui autorisait en même temps l'admission des dames à titre honorifique.

Le 3 mai 1907, Sa Sainteté Pie X réformait la constitution de l'Ordre par le bref *Quam multa* en réservant la dignité de "Grand-Maître" au Souverain Pontife et conférant le titre de "Lieutenant Général" au Patriarche Latin de Jérusalem avec pouvoir cependant d'en conférer les différents grades au nom du Souverain Pontife, et le 13 octobre 1908 la secrétairerie d'Etat du Vatican publiait des instructions détaillées sur les nominations des représentants du Patriarche, ainsi que sur les uniformes et insignes de l'Ordre. L'Oeuvre de la Préservation de la Foi en Palestine était confiée aux Chevaliers du Saint-Sépulcre par Sa Sainteté Benoît XV dans une lettre au Patriarche en date du 3 juillet 1920.

Enfin le bref de Pie XI *Decessores Nostri* en date du 6 janvier 1928 a finalement modifié la constitution de cette institution dont le titre officiel est maintenant l'*Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*; les détails de son organisation ont été fixés jusqu'à ce jour par deux Décrets de la Sacrée Congrégation Cérémoniale en date du 5 août 1931 et du 19 mars

(4) Maigne, *Dictionnaire encyclopédique des Ordres de chevalerie*, 1861.

1932 aux termes desquels cet Ordre est placé sous la bienveillante protection du Saint-Siège et dirigé par Sa Béatitude le Patriarche Latin de Jérusalem qui en est le Recteur et l'Administrateur Perpétuel, avec siège de l'Ordre à Jérusalem, et tous Statuts et Règlements antérieurs sont abrogés.

Aux termes de ces décrets, l'Ordre du Saint-Sépulcre comprend quatre degrés: (a) les Chevaliers Grand'Croix, (b) les Grands Officiers, (c) les Commandeurs et (d) les simples Chevaliers, ainsi que des Dames de trois hiérarchies différentes. Des Lieutenances (autrefois désignées sous le nom de Chapitres) sont constituées dans les pays où le Recteur juge opportun d'en établir et sont dirigées par des conseils de neuf membres nommés par le Recteur de l'Ordre pour un terme de trois ans; le Lieutenant en est président et le Prieur (prêtre) vice-président. L'Oeuvre de la Préservation de la Foi en Palestine lui est tout spécialement confiée.

La décoration de l'Ordre consiste en une croix potencée d'or, émaillée de rouge et cantonnée de quatre croisettes de même émail; on la désigne ordinairement sous le nom de "croix de Jérusalem". Les chevaliers grand'croix la portent à l'extrémité d'un grand cordon de ruban moiré noir passé en écharpe de droite à gauche, avec plaque de brillants entourant une croix de Jérusalem sur la poitrine; les grands officiers et les commandeurs portent la décoration en sautoir suspendue d'un ruban noir et les grands-officiers ont aussi droit à la plaque; les chevaliers et les dames portent la simple décoration attachée d'un ruban noir à la poitrine. Le costume se compose d'un frac en drap blanc avec plastron, col et parements en velours noir chargé de broderies en or représentant des feuilles d'olivier; chapeau bicorne noir avec plumes blanches et cocarde rouge et blanche; épée dorée avec croix de l'Ordre émaillée de rouge sur la poignée; éperons dorés et épaulettes de colonel portant la croix de Jérusalem. Un manteau de drap blanc agrafé au cou et portant la croix rouge de Jérusalem sur le côté gauche complète ce costume.

Dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* (1806), le vicomte de Chateaubriand décrit avec émotion la cérémonie d'investiture en cet Ordre dont il fut l'objet "dans l'église du Calvaire, à douze pas du tombeau de Jésus-Christ, à trente du tombeau de Godefroy de Bouillon, avec l'épée et les éperons du libérateur du Saint-Sépulcre". On comprend sans peine que cette cérémonie devait être impressionnante, accomplie dans le mystère, en cachette des Turcs, maîtres de la Terre-Sainte à cette époque; et s'il m'est permis de rappeler à ce sujet un souvenir personnel, je dirai qu'une de mes impressions les plus pénibles fut de voir un jour des chrétiens de diverses dénominations se quereller dans l'église du Saint-Sépulcre au sujet de leurs prérogatives, sous la surveillance d'une escouade de soldats turcs aux uniformes effilochés, abjects, mais chargés, l'arme au bras, de maintenir l'ordre en ce lieu saint!

Il est très probable qu'il y eut des chevaliers de l'Ordre du Saint-Sépulcre parmi les illustres familles de France représentées au Canada sous le régime français, car un bon nombre d'entre elles retracent leur ascendance jusqu'aux croisades; mais les listes officielles que nous avons compulsées ne

signalent aucun de leurs noms parmi ceux qui sont venus en Nouvelle-France et dont la plupart étaient de jeunes officiers qui n'avaient pas encore été décorés.

Sous le régime anglais, la difficulté des communications et l'éloignement semblent avoir porté obstacle à la création de chevaliers pendant plus d'un siècle. Le comte de Premio-Real, qui remplit avec tant de distinction la charge de consul d'Espagne au Canada, fut créé commandeur de cet Ordre à Rome en 1864 et, dans un opuscule évidemment publié par le chevalier L.-A. Huguet-Latour en 1882, nous constatons que ce chevalier (plus tard élevé au grade de commandeur), déjà constitué procureur de l'Ordre du Saint-Sépulcre au Canada par bref du Patriarche Latin de Jérusalem en date du 27 juin 1881, recevait l'investiture aux mains de Mgr Fabre, évêque de Montréal, en même temps que MM. U.-E. Archambault, surintendant des Ecoles Catholiques de Montréal, Edward Murphy, président de la Banque d'Épargnes, et Pierre-Paul-Ernest Smith, président du Conseil Supérieur de la Société Saint-Vincent de Paul.

Nous relevons ensuite les noms des chevaliers suivants dans une brochure intitulée *Mémorial des honneurs étrangers conférés à des Canadiens* (Bibaud 1885), dans le *Bulletin des Recherches Historiques* (article de Pierre-Georges Roy, octobre 1900), dans une *Liste des Décorés des différents Ordres de Chevalerie dans le diocèse de Québec*, publiée par G.-J.-Ernest Côté en 1932 et dans l'ouvrage déjà cité de Pasini Frassoni où les dates d'investiture nous semblent cependant inexactes: F.-R.-E. Campeau, Ottawa (1883), D<sup>r</sup> J.-E. Landry, Québec (1884), Clément Vincelette, Beauport (1884), M<sup>sr</sup> Joseph-Thomas Duhamel, évêque d'Ottawa (chevalier grand'croix 1886), puis J.-W. Bourbeau-Beauchesne, Georges Bourke-Bourgeois, l'hon. C.-E. Casgrain, l'hon. Georges Couture, John Heney, l'hon. A.-C.-P.-R. Landry, J.-A. Langlais, François Le Brice de Kéroack, J.-E. Lefebvre de Bellefeuille, G.-J. MacDonnell, Jean-Elie Martineau, Saint-Georges Landry, Richard J. Devins, N.-R. Martineau, J.-Y. Beauchesne, W.-J. Macdonell, L.-J.-A. Derome, William Brennan, J.-F. Rioux et le D<sup>r</sup> Berthelot de 1884 à 1906.

Le dimanche 14 mars 1926, grâce à l'initiative du chevalier grand'croix L.-J. Rivet, résidant à Rome, et du commandeur Victor Morin, de Montréal, Sa Béatitudo Mgr Louis Barlassina, patriarche Latin de Jérusalem, constituait le premier Chapitre régulier d'un Ordre de chevalerie en Amérique en conférant l'investiture à 20 chevaliers de l'Ordre du Saint-Sépulcre dans la cathédrale de Montréal. En voici les noms:

Membres d'honneur: Leurs Excellences Messieurs Georges Gau-thier, créé chevalier grand'croix et E.-A. Deschamps, grand officier.

Président: M. Victor Morin, promu chevalier grand'croix.

Prieur: M. l'abbé Olivier Maurault, chevalier.

Chancelier: M. S.-D. Vallières, chevalier.

Vexillaire: M. Emile Vaillancourt, grand officier.

Cérémoniaire: M. Gaétan Valois (de Lachute), chevalier.

Secrétaire: le Dr Joseph Gauvreau, chevalier.

Trésorier: M. Ludger Gravel, chevalier.

Conseillers: MM. Francis Fauteux et J.-A. Bernier, chevaliers.

Membres du Chapitre: Le Rév. Père Nasre, l'hon. L.-J. Loranger, MM. Léon Trépanier, A.-E. Prud'homme, Oswald Mayrand, le Dr O.-H. Letourneau et R.-A. Bergeron (tous de Montréal), Samuel Casavant (de Saint-Hyacinthe) et Horace Beaumier (de Joliette), chevaliers. Madame Victor Morin était en même temps créée Dame du Saint-Sépulcre.

L'investiture fut plus tard conférée dans ce chapitre à MM. A.-A. Gardiner (de Saint-Lambert), Ernest Bilodeau (d'Ottawa), L.-Emile Grothé et Thomas Guerin (promus commandeurs par la suite), Dr J.-M. Valois, Arthur Gaboury, J.-E. Laforce, Paul Corbeil et Albert Chevalier, tandis que M. J.-A. Bernier était promu au grade de chevalier grand'croix, à titre de Lieutenant de la juridiction de Montréal, succédant à M. Morin, en 1939.

Le chapitre de Montréal étant fondé et organisé, Sa Béatitudo le Patriarche de Jérusalem se rendit à Québec et conféra l'investiture à MM. L.-C. Terreau, Fortunat Gingras et Joseph Mercier à titre de commandeurs ainsi qu'à M. Pierre Paradis et au Dr L. Fiset à titre de chevaliers. Sur la recommandation d'un dignitaire de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, M. J.-S. Tétreault, de la ville de Sherbrooke, président de cette société, fut aussi créé commandeur en même temps qu'une autre nomination était faite trop précipitamment par Sa Béatitudo la veille de son embarquement pour la Terre-Sainte et révoquée par la suite. M. l'abbé C.-J. Roy, de Saint-Gérard de Majella, et M. Emile Gaboury, d'Halifax, furent aussi créés chevaliers à la même époque.

La fondation d'un Chapitre de cet Ordre à Québec fut réalisée trois ans plus tard par les soins de M. J.-G.-Ernest Côté qui avait été créé commandeur en 1927 par Sa Béatitudo le Patriarche Latin de Jérusalem, à l'occasion d'un voyage en Europe, et chargé de préparer l'organisation de ce Chapitre, en même temps que Mesdames Côté et Thivierge étaient admises à la dignité de Dames du Saint-Sépulcre.

La fondation en fut faite le 4 juin 1929, et ce Chapitre se compose aujourd'hui des officiers et membres suivants:

Président: M. J.-G.-Ernest Côté, promu chevalier grand'croix.

Vice-président: M. l'abbé Yvanhoë Caron, chevalier.

Chancelier: M. J.-Eugène Corriveau, commandeur.

Vexillaire: M. Chrysanthé Jobin, chevalier.

Héraut d'armes: M. J.-L. Blondeau, chevalier.

Trésorier: M. Pierre Paradis, commandeur.

Membres du Conseil: MM. Joseph Racine, commandeur, Marcelin Pettigrew, commandeur, et J.-M. Dessureault, chevalier.

Membres du Chapitre: Madame J.-G.-Ernest Côté, MM. C.-J.-O. Montplaisir, commandeur, Edouard Latour, P.-A. Mathieu, Pierre Vézina et A.-N. Biron, chevaliers.

Leurs Eminences les Cardinaux Rouleau et Villeneuve ont été décorés du cordon de chevalier grand'croix, et Leurs Excellences Messeigneurs Cassulo, Brunault, Cloutier, Courchesne, Lamarche, Ross, Léventoux, McGuigan et Plante ont été élus membres d'honneur de ce Chapitre qui, d'autre part, a perdu les membres suivants depuis sa fondation: les commandeurs F.-E. Lavoie, A.-H. Rondeau, T.-D. Dubuc, Albert Chrétien et les chevaliers J.-E. Bernier, Arthur Hamel, Jules-H. Côté, Téléphore Martin, C.-N. Laroche, E. Bégin et L.-H. Borne, les uns étant décédés et les autres restant membres détachés sans faire partie du Chapitre de Québec.

### III.—L'ORDRE DU CHRIST (Saint-Siège, Portugal et Brésil)

On connaît la fin tragique de l'Ordre des Templiers, fondé à Jérusalem en 1119 pour la garde du temple de Salomon et la lutte contre les musulmans. Répandu dans les principaux pays d'Europe où il acquit des richesses et une influence considérable, il fut accusé de toutes sortes de crimes depuis l'impiété jusqu'à la luxure, et finalement supprimé le 22 mai 1312 par une bulle du pape Clément V, à l'instigation du roi Philippe-le-Bel dont le but principal était, paraît-il, de s'emparer de ses richesses.

Ce n'est pas ici le lieu de commenter l'horrible supplice infligé au grand-maître Jacques de Molay et à ses cinquante-six compagnons qui, après un procès de deux ans sur des plaintes plus ou moins fondées, furent brûlés vifs en protestant de leur innocence et en assignant leurs bourreaux, suivant la légende, à comparaître devant le tribunal de Dieu avant l'expiration de l'année; <sup>(5)</sup> mais il y a lieu de remarquer que la disparition de l'Ordre du Temple créa des regrets presque universels et que nombre de pays où il avait prospéré tentèrent de le faire revivre <sup>(6)</sup>.

Le roi du Portugal, Denis 1er, prit l'initiative de son rétablissement en 1317 et en sollicita l'autorisation du pape Jean XXII qui la lui accorda en 1319 à deux conditions principales: (a) celle d'en changer le nom qui fut dès lors désigné sous celui d'*Ordre du Christ* et (b) le droit pour lui et ses successeurs d'en créer des chevaliers, d'où naquit la branche pontificale de cet Ordre. Le siège de l'Ordre fut d'abord établi à Castro-Moreno, puis à Tomar; les biens des Templiers dans ce royaume lui furent transportés et le pape Alexandre VI libéra les chevaliers laïques des vœux de pauvreté et de célibat qui furent maintenus, cela va de soi, pour les prêtres de Tomar; il fut sécularisé en 1789 par la reine Marie qui ajouta un cœur

(5) Par une curieuse coïncidence le Pape Clément V mourut à Lyon le 20 avril et le roi Philippe-le-Bel le 29 novembre de la même année (1314).

(6) On a prétendu que cet Ordre a continué d'exister d'une façon occulte, Jacques de Molay ayant désigné secrètement Jean Marc de Larneny pour lui succéder. Les loges maçonniques en reprirent les statuts au XVIII<sup>e</sup> siècle et le prince de Galles (plus tard Edouard VII d'Angleterre) en fut élu grand maître en 1873.

en émail rouge à l'insigne des chevaliers grand'croix et des commandeurs, par dévotion envers le Sacré-Cœur de Jésus.

Lorsque les armées françaises, conduites par Junot, obligèrent le roi Jean VI à fuir de Lisbonne en 1807, il emporta cet Ordre au Brésil où il fonda un nouveau royaume qui fut réuni à celui du Portugal en 1815; et, lorsqu'il revint en son pays, treize ans après sa fuite, le Brésil garda l'Ordre du Christ qui fut déclaré national par une loi du 20 octobre 1823 avec les mêmes insignes qu'au Portugal, sauf l'addition d'un liséré bleu sur les bords du ruban <sup>(7)</sup>.

A Rome, les souverains pontifes décernent cette distinction comme récompense de services civils ou militaires sans qu'il soit nécessaire de faire preuve de noblesse pour l'obtenir, mais elle est habituellement réservée aux personnages de rang élevé. Aucun costume spécial n'y est attaché et elle ne comporte qu'une classe: celle de chevaliers qui peuvent porter la décoration en sautoir, avec plaque, ou à la boutonnière, tandis qu'au Portugal et au Brésil on compte des chevaliers grand'croix, des commandeurs et de simples chevaliers.

La décoration consiste en une croix latine d'émail rouge, aux extrémités pattées, chargée d'une croix semblable d'argent et suspendue d'un ruban entièrement rouge pour le Saint-Siège et le Portugal, mais liséré de bleu pour le Brésil; cette croix est surmontée d'une couronne royale pour le Portugal et impériale pour le Brésil. Les chevaliers grand'croix et les commandeurs portugais et brésiliens surmontent aussi la croix d'un cœur en émail rouge et portent sur la poitrine une plaque reproduisant l'insigne de l'Ordre. Depuis la sécularisation de 1789, les trois décorations du Christ, de Saint-Jacques et d'Avis ont en outre été réunies par les rois de Portugal dans un médaillon attaché à un seul ruban de couleurs verte, rouge et violette en trois parties égales pour ne paraître en préférer aucun, la croix de l'Ordre du Christ occupant cependant le sommet.

Le *Mémorial des honneurs étrangers conférés à des Canadiens* nous dit qu'au Canada Pierre Boucher de Boucherville a été décoré de cet Ordre, mais la description de sa décoration nous porte à croire qu'il s'agit plutôt de l'Ordre du Cruziero du Brésil ou Croix du Sud, qui fut créé par l'empereur Don Pedro le 1er décembre 1822 à l'occasion de son sacre.

Nous ne croyons pas que cette dignité ait été conférée à des canadiens. Le Saint-Siège y a suppléé par l'octroi du titre de *Comte Romain* ou *"Palatin"* à plusieurs de nos archevêques et évêques ainsi qu'à quelques laïques, tels que le Lt.-Col. Gustave d'Orsonnens, l'hon. Honoré Mercier (1891), et le chevalier Louis de Gonzague Baillargé. Mais, ces titres d'honneur n'entrent pas dans la catégorie des Ordres de chevalerie que nous examinons.

(7) Cf. Perrot *Collection historique des Ordres de Chevalerie* (Paris 1846) et Wahlen *Ordres de Chevalerie et marques d'honneur; histoire, costumes et décorations* (Bruxelles, 1855).

## IV.—L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND (Saint-Siège)

Nous voici rendus à l'époque où les souverains pontifes, princes temporels des Etats de l'Eglise en même temps que chefs spirituels de la chrétienté, jugèrent le moment venu de créer des distinctions ou ordres de chevalerie qui seraient propres au Saint-Siège pour récompenser les défenseurs des biens pontificaux, de même que les vertus, le mérite et les services civils et militaires.

Plusieurs de ces Ordres n'ont eu qu'une durée passagère, la raison d'être de leur existence étant disparue. Tels sont les *Chevaliers de Saint-Georges*, institués par Alexandre VI en 1498 pour défendre les Etats du Saint-Siège contre ses ennemis; ceux de *Saint-Pierre* établis en 1520 par Léon X pour combattre les Turcs; les *Chevaliers de Saint-Paul*, institués en 1540 par Paul III pour le même objet et réuni par lui avec le précédent; et ceux de *Saint-Jean de Latran* ou *Chevaliers Pies*, institués par Pie IV en 1560 pour récompenser les vertus et les services rendus à la religion. Tous ces ordres sont aujourd'hui éteints<sup>(8)</sup>. L'Ordre de l'*Eperon d'Or* ou de la *Milice Dorée* qu'on prétend avoir été fondé par Constantin avec l'approbation du pape Saint Sylvestre a été réformé sous le pontificat de Grégoire XVI; nous en parlerons à l'occasion de la fondation de l'Ordre de Saint-Sylvestre.

A l'exemple de ces glorieux prélats, le pape Grégoire XVI voulut donner à son peuple une marque de son affection en fondant un ordre de chevalerie dès la première année de son pontificat, le 1er septembre 1831, et il lui donna le nom de son éminent patron Saint-Grégoire-le-Grand. Cet Ordre devait d'abord être réservé à ceux qui se signaleraient par leur zèle à défendre l'Eglise, mais, par lettre du 30 mai 1834, ses statuts furent modifiés aux fins de récompenser tous les mérites.

Il comprend trois classes: les chevaliers grand'croix, les commandeurs et les simples chevaliers. La décoration consiste en une croix d'or à huit pointes, émaillée de rouge et portant au centre l'effigie de saint Grégoire en or sur champ d'émail bleu entourée d'un cercle qui porte les mots *S. Gregorius Magnus*; au revers on lit la devise de l'Ordre: *Pro Deo et Principe*, sur champ d'azur. La croix est sommée d'un trophée pour les militaires ou d'une couronne de lauriers en émail vert pour les civils. Le ruban est rouge bordé d'un liséré orange et lorsque le Souverain Pontife veut honorer plus spécialement un chevalier grand'croix, il enrichit sa croix de diamants, élargit le cordon de son écharpe et ajoute des rayons à sa plaque d'argent. Ces faveurs spéciales établissent une distinction entre les chevaliers grand'croix de 1ère et de 2ème classe, mais elles ne sont guère accordées en dehors des sujets romains où le nombre des chevaliers grand'croix est limité à 30, celui des commandeurs à 70 et celui des chevaliers à 300. Hors des Etats Romains, le nombre en est illimité.

(8) Celui de Saint-Jean de Latran est plutôt tombé en désuétude et se confère encore occasionnellement.

Aussi les Souverains Pontifes ont-ils distribué copieusement cet Ordre en notre pays; on peut en juger par la liste suivante que nous devons en grande partie à Monseigneur Paul Bernier, chancelier de l'archevêché de Québec, à M. le chanoine Albert Valois, chancelier de l'archevêché de Montréal, à la *Liste des Décorés de Québec* préparée par M. Côté, et à M. Pierre-Georges Roy, l'infatigable compilateur des *Recherches Historiques*, qui ont complété les notes que nous en possédions.

*Chevaliers Grand' Croix*: L'hon. R.-E. Caron, l'hon. A.-B. Routhier, l'hon. L.-F.-G. Baby, l'hon. A.-R. Angers, l'hon. Honoré Mercier.

*Commandeurs*: Sir L.-H. Lafontaine, Sir E.-P. Taché, Jacques Viger, l'hon. Charles Wilson, Sir G.-E. Cartier, J.-E. Landry, Sir W.-H. Hingston, A.-F. Gauthier, l'hon. T.-J.-J. Loranger, Sir Hector Langevin, Sir J.-A. Chapleau, l'hon. F.-R. Masson, l'hon. Gédéon Ouimet, L. de G. Baillargé, J.-H. Guillet, G.-A. Drolet, l'hon. J.-T. Taschereau, l'hon. A.-C.-P.-R. Landry, l'hon. Joseph Shehyn, l'hon. Alphonse Desjardins, C.-S. Cherrier, Charles Frémont, Sir F.-X. Lemieux, Sir Geo. Garneau, Sir Thomas Chapais, l'hon. N. Garneau, l'hon. G.-E. Amiot, Nap. Drouin, P.-T. Légaré, Cyrille Tessier, A.-B. Dupuis, C.-E. Rouleau, C.-J. Magnan, Pierre-Georges Roy, Jos. Mercier, J.-F.-S. Dugal, B.-J. Bennett, Elz. Miville-Déchêne, Antoine Larue, Joseph Picard, Alfred Desjardins, Onésime Pouliot, Rodolphe Bédard, Henri Gagnon, Calixte Dagneau, Jules Dorion, F. Canac-Marquis, L.-P. Turgeon, Arthur Vallée, J.-H. Larue, Adjudant Maranda, Napoléon Drolet, G.-J.-Ernest Côté, Procule Couillard, Arthur Leclerc, Henri Melanson, D<sup>r</sup> Louis Mignault, l'hon. Donat Raymond, Georges Bellerive, l'hon. H.-S. Béland, J.-E. Chapleau, Gustave Proteau, E.-P. De Blois, James McCarthy, R.-E. Lefavre, A.-N. Blanchet, Victor Mathieu, Albert Chrétien, Victor Châteauvert, J.-A. Julien, Frs. Ayers et G.-H. Ayers.

*Chevaliers*: Jean-B. Turgeon, T.-E. d'Orsonnens, A.-E. Aubry, G.-M. Muir, M.-J.-A. Prendergast, Gédéon Désilets, L.-A.-H. Latour, l'hon. P.-J.-O. Chauveau, Geo.-A. Hughes, Charles Trudelle, C.-A. Vallée, J.-W.-D. MacDonald, N.-J. Pinault, P.-J.-O. Rousseau, Charles Brochu, W.-J. Cronin, l'hon. J.-A. Berthelot, Alex. McDonald, Joseph Nault, J.-E.-A. Dubuc, H.-A. Plamondon, Joseph Bussièrès, A.-G. Vandandaigue, Léon Descarries, A.-C. Guillbault, Ls. Lefebvre, L. Dussault, Edwin Hurtubise, J.-E. Bédard, l'hon. John Sharples, L.-A. Robitaille, F.-X. Dumontier, Alph. Bédard, Joseph Dumont, l'hon. A. Rivard, Etienne Paradis, J.-N. Castonguay, Ls. Emond, P. Beaulé, C.-A. Langlois, Nazaire Fortier, Joseph Gauthier, Louis Lefebvre, A. Dumontier, Henri Garneau, J.-A. Couture, Cyrille Robitaille, A. Paquet, F.-X. Préfontaine, Auguste Fortin, J. Châteauvert, Auguste Gagné, Bénéoni Lalime, Martin Madden, J.-N. Miller, J.-S. Matte, J.-E. Corriveau, G.-A. Carette, Roch Terreau, Emile Hébert, Georges Vien, Philibert Langlois, L.-A. Trempe, J.-A. Lefrançois, L.-P. Gagnon, Zéphirin Giasson, J.-G. Giasson, J.-H. Levasseur, Albert Dupuis, Ulric Boileau, Alfred Boyer, W.-H. Atherton, Narcisse Cloutier, Oscar Hamel, P.-E. Bégin, Henri Lavigneur, L.-I. McMahon, Edouard Fortier, Hyacinthe Lebel, Armand Dugal, Frédéric Pelletier, Arthur Couture et Arthur Gagnon.

*Remarque.* Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer les noms des membres de cet Ordre nommés à Québec depuis l'année 1933, et comme il n'est pas organisé en chapitre au Canada, nous nous sommes adressés à la chancellerie du Vatican pour en avoir la liste; on nous a répondu qu'il n'y a pas de registre officiel de ces nominations et qu'on se contente de les publier au moment de l'émission du diplôme. Tout étrange que soit ce renseignement, il semble donc difficile d'en dresser un relevé qui soit plus satisfaisant, mais nous croyons cette liste à peu près complète.

La même réponse nous a été faite au sujet des autres Ordres de chevalerie mentionnés dans cette étude.

#### V.—L'ORDRE DE SAINT-SYLVESTRE *ou* DE L'ÉPERON D'OR RÉFORMÉ. (Saint-Siège)

L'ancien Ordre de l'Éperon d'Or ou de la Milice Dorée, dont quelques auteurs font remonter la fondation à Constantin, sous le pontificat de Saint-Sylvestre, mais qui est attribué, avec plus de vraisemblance, au pape Pie IV en 1559, était tombé dans le mépris par suite de la prodigalité, et surtout de la vénalité de sa distribution. Les familles princières de Rome et les nonces et prélats, qui avaient obtenu ou qui s'étaient arrogé le pouvoir de le conférer, l'accordaient avec facilité et l'exploitaient même pour s'en faire des rentes; les choses en étaient rendues à un tel point que cet Ordre autrefois recherché tomba dans un tel discrédit que le pape Grégoire XVI jugea nécessaire de le réformer, ou plutôt de le remplacer par un nouvel Ordre auquel il donna le nom de *Saint-Sylvestre* <sup>(9)</sup>.

Par lettres apostoliques du 31 octobre 1841, il voulut lui rendre son lustre primitif en n'y appelant que ceux qui auraient bien mérité de la religion et de la chaire de Saint Pierre, ou qui se seraient distingués du vulgaire par leur habileté dans les lettres ou les sciences et par l'intègre accomplissement de leurs devoirs civils et militaires. Il donna à cet Ordre le nom de Saint-Sylvestre en l'honneur du pape sous le pontificat duquel il avait été fondé et le divisa en deux classes: commandeurs et chevaliers; il s'en réserva la grande-maîtrise et annula toute nomination d'autre autorité que de la sienne; il restreignit le nombre des commandeurs à 150 et celui des chevaliers à 300, sauf pour les étrangers dont le nombre est illimité; il leur donna pour costume un habit militaire avec épée et éperons et le rendit accessible à tous les mérites, quels que soient le rang et la position sociale des candidats. Le cordon de grand'croix est aussi accordé de nos jours. Il a été de nouveau réformé par le Souverain Pontife Pie X en 1905.

Notons cependant que la décoration de l'*Éperon d'Or* ou *Milice Dorée* se donne encore quelquefois en dehors de la chevalerie pour récompenser ceux qui ont bien mérité de l'Eglise et du Souverain Pontife. Ceux

(9) Cf. Maigne *op. cit.* V° Éperon d'Or.

à qui cet honneur est accordé portent, par tolérance, le nom de *chevaliers*, mais ils ne font pas partie d'un ordre de chevalerie.

La décoration de l'Ordre de Saint-Sylvestre consiste en une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, à laquelle est suspendu un éperon d'or avec molette tournante; elle est chargée d'un écusson orbiculaire rayonnant d'or et portant l'effigie du pape Saint-Sylvestre sur champ d'émail blanc entouré d'un cercle d'émail bleu sur lequel se détache à l'avant l'inscription *Sanc. Silvester P.M.* et au revers *Gregorius XVI restituit* avec le millésime MDCCCXLI. Le ruban est noir avec trois raies rouges, une au centre et une sur chaque bord. Le costume se compose d'un frac qui était originairement de drap écarlate à deux rangées de boutons dorés, avec parements verts et épaulettes en cannetille d'or, pantalon blanc, chapeau bicorne à plumes blanches, épée à poignée de nacre et bottes en cuir noir avec éperons d'or. La couleur du frac est aujourd'hui noire avec une seule rangée de boutons.

On dit que le collier de commandeur de cet Ordre avait été attribué à Sir Louis-Hippolyte Lafontaine mais qu'il ne l'avait pas formellement accepté; l'hon. J.-A. Berthelot, le D<sup>r</sup> W.-H. Hingston et M. L.-E. Couture en avaient été décorés et le grade de chevalier avait été conféré aux Docteurs Vincelette et Robitaille, aux hon. C.-S. Cherrier et Vallières de Saint-Réal.

De nos jours, les attributions en ont également été rares. MM. Louis Terreau, Arthur Trudeau, Guido Nincheri et L.-A. Trudelle ont été créés commandeurs, tandis que la chevalerie en a été conférée à MM. Jules Dorion, J.-B.-J. Racine, Edmond Giroux, J.-W. Cantin, Marino Paparelli, Albion Jetté, J.-H. Côté et Ludger Faguy; mais, pour les raisons indiquées à l'article précédent, il nous a été impossible d'obtenir plus de détails sur la création des chevaliers de cet Ordre pontifical au Canada.

#### VI.—L'ORDRE DE PIE IX (Saint-Siège)

À l'occasion du premier anniversaire de son accession au trône pontifical, Pie IX créa cet Ordre à Rome le 17 juin 1847 et lui donna le nom de *Pie*, tant à cause de lui-même que pour rappeler celui qui avait été institué par Pie IV en 1560 sous le vocable de *Saint-Jean de Latran* et dont les membres étaient désignés sous le nom de *Chevaliers Pies* ou *Piani*. Il le destina à récompenser ceux qui se distingueraient par des actions éclatantes ou par de grands services rendus au Saint-Siège apostolique.

Cet Ordre fut divisé en deux classes, la première comportant noblesse héréditaire et la seconde noblesse personnelle<sup>(10)</sup>. La décoration consiste en une gloire d'or chargée d'une étoile d'azur à huit raies, au centre de laquelle est un petit médaillon blanc portant à l'avant l'inscription *Pius IX* et au revers *Anno MDCCCXLVII*; ce médaillon est entouré d'un cercle d'or sur

(10) Cf. Gourdon de Genouillac, *Nouveau dictionnaire des Ordres de Chevalerie* (1892).

lequel sont inscrits les mots *Virtuti et merito* en lettres bleues. Le costume se compose d'un frac bleu à parements rouges, épaulettes et broderies d'or, pantalon blanc, bicorne à plumes blanches et épée à poignée de nacre. Le ruban est bleu foncé avec deux lisérés rouges sur chaque bord.

Les chevaliers de la première classe portent leur décoration en sautoir et peuvent obtenir le privilège d'attacher sur leur poitrine une plaque ou crachat d'argent portant l'étoile de l'Ordre; une deuxième bulle, promulguée à Gaète le 17 juin 1849 les a autorisés à suspendre le bijou au ruban ou grand cordon passé en écharpe de droite à gauche, ce qui les constitue *chevaliers grand'croix*, et ils peuvent obtenir l'autorisation d'enrichir leur plaque de pierres. Ceux qui ne jouissent pas de cette distinction sont alors désignés sous le nom de *commandeurs*, portant la croix en sautoir, et les autres sous celui de simples *chevaliers* portant leur insigne suspendu au ruban sur le côté gauche de la poitrine.

Le *Mémorial des honneurs étrangers conférés à des Canadiens* nous indique au titre de "commandeurs" de cet Ordre les juges T.-J.-J. Loranger et A.-B. Routhier, le maire Sévère Rivard, le député (plus tard ministre) Alphonse Desjardins, le magistrat B.-A.-T. de Montigny et Olivier Berthelet, tandis que le *Bulletin des Recherches Historiques* signale en outre M. Alfred Larocque et l'hon. P.-J.-O. Chauveau au grade de commandeurs et MM. Lucien Forget, Hugh Murray, E.-H. Richer, Joseph Taillefer, Noé Raymond, M.-J.-A. Prendergast, E.-L. de Bellefeuille et C.-E. Rouleau à titre de chevaliers. On notera que la plupart d'entre eux étaient d'anciens zouaves pontificaux.

Dans les nominations récentes nous relevons les noms des commandeurs J.-B. Letellier de Saint-Just et de l'hon. C.-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique.

## VII.—LES MÉDAILLES ET MARQUES D'HONNEUR

Des médailles de reconnaissance pour services rendus, marques d'honneur décernées à des personnalités civiles, et médailles militaires pour la défense des Etats de l'Eglise, ont en outre été créées et décernées par les Souverains Pontifes à diverses époques, telles que la *Médaille du Mérite Militaire* de Grégoire XVI, celles de *Mentana* et de *Castelfidardo* de Pie IX, la croix *Pro Ecclesiâ et Pontifice*, la médaille *Bene Merenti* etc.; mais comme elles ne se rapportent à aucun Ordre de chevalerie, il n'y a pas lieu de rappeler leur histoire ni d'en faire la description dans cette étude.

Le port de ces décorations est cependant autorisé à titre militaire à l'instar de celles des Ordres de chevalerie <sup>(11)</sup>.

(11) Cf. Daguin, *Ordres de chevalerie autorisés en France* (1894).

## PRÉSÉANCE DES ORDRES DE CHEVALERIE RELIGIEUSE ENTRE EUX

Comme les divers Ordres de chevalerie catholique relèvent du Saint-Siège, c'est au Souverain Pontife qu'il appartient de déterminer le rang et la préséance qu'ils doivent avoir entre eux, ainsi que de modifier de temps à autre les prescriptions établies à cet égard, suivant son bon plaisir.

Nous avons vu, en parlant de l'Ordre du Saint-Sépulcre, que, par un décret de 1553, la préséance de cet Ordre a été établie sur tous autres, à l'exception de celui de la *Toison d'Or*, et que Benoît XIV, ainsi que Pie IX, ont confirmé *toutes les prérogatives et les privilèges que leurs prédécesseurs avaient approuvés à son sujet*.

Ces conditions restèrent en vigueur jusqu'au 14 mars 1906 alors qu'une communication officielle de la Chancellerie des Ordres pontificaux de chevalerie fut publiée dans l'*Osservatore Romano* établissant l'ordre de préséance et la classification de ces divers Ordres comme suit:

1°—*L'Ordre Suprême du Christ*, avec une seule classe de chevaliers commandeurs.

2°—*L'Ordre de Pie IX*, avec trois grades: (a) Les chevaliers grand'croix, (b) les commandeurs et (c) les simples chevaliers.

3°—*L'Ordre de Saint-Grégoire le Grand*, divisé en deux classes, soit *Civile* et *Militaire*, avec trois grades dans chacune d'elles: (a) les chevaliers grand'croix, (b) les commandeurs, et (c) les simples chevaliers.

4°—*L'Ordre de Saint-Sylvestre*, qui comprend trois grades: (a) les chevaliers grand'croix, (b) les commandeurs, et (c) les simples chevaliers. Les titulaires de l'*Éperon d'Or* ou *Milice Dorée* dont la décoration se rattache à l'Ordre de Saint-Sylvestre, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ne comprennent qu'une seule classe.

5°—*L'Ordre du Saint-Sépulcre*, pour lequel le Souverain Pontife délègue son autorité au Patriarche Latin de Jérusalem. Il comprend les classes suivantes: (a) chevalier grand'croix, (b) grand officier, avec ou sans plaque, (c) commandeur, et (d) simple chevalier. Il admet aussi les Dames qui sont divisées en Ie, IIe et IIIe classes.

Il va de soi que l'*Ordre de Malte* ou de *Saint-Jean de Jérusalem*, dont nous avons parlé en premier lieu par suite de l'antériorité de sa fondation, s'étant sécularisé et s'étant même reconstitué sous l'égide de la religion réformée, n'entre pas aujourd'hui dans la catégorie des Ordres de chevalerie régis par les décrets du Saint-Siège.

Ces rangs et préséances s'appliquent aux divers Ordres de chevalerie *en tant que corps* ou groupes, mais il va de soi que, dans le protocole des préséances individuelles, un chevalier d'un grade supérieur aura priorité sur un autre d'un grade inférieur bien que celui-ci fasse partie d'un Ordre

dont le rang est plus élevé dans la hiérarchie que nous venons d'indiquer. Ainsi, un chevalier grand-croix de l'Ordre du Saint-Sépulcre aura préséance sur un commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand dans une cérémonie où ces deux officiers seront individuellement présents et un simple chevalier cèdera toujours le pas à un commandeur d'un Ordre reconnu; mais la préséance de deux chevaliers d'un même grade sera réglée suivant l'ordre du décret de 1906.

### CONSIDÉRATIONS FINALES

On a pu constater, à la lecture de ces pages, que les Ordres de chevalerie étaient religieux, en même temps que militaires, à leur origine et que les plus anciens d'entre eux furent fondés pour la garde des Lieux Saints, pour la guerre contre les musulmans ennemis séculaires de la chrétienté, pour l'hospitalisation des blessés, des malades et des pèlerins, enfin pour le rachat des esclaves chrétiens.

Pour remplir efficacement ce but, les chevaliers faisaient vœu de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, tout comme les membres des ordres religieux; mais avec l'évolution du temps et le relâchement des mœurs primitives, ces conditions se modifièrent peu à peu; la guerre contre les infidèles perdit sa raison d'être ainsi que le célibat des chevaliers non engagés dans les ordres sacrés. Dès lors, le caractère primitif de cette institution se modifia; les chevaliers consacrèrent leur épée à la défense des faibles et des opprimés, notamment à celle des Dames dont la faiblesse se recommandait à la protection des preux. Dans le service du Roi ils avaient pour principes d'être "sans peur et sans reproche" et de préférer la mort au déshonneur.

L'influence qu'ils exercèrent ne manqua cependant pas d'exciter la jalousie des ambitieux et, d'autre part, les richesses qu'ils avaient accumulées dans leurs luttes contre les corsaires allumèrent des convoitises qui les conduisirent finalement à leur perte; on en vit un exemple frappant dans la persécution dont les Templiers furent victimes.

La noblesse de conduite des chevaliers et le prestige dont ils s'étaient entourés au cours des siècles ne pouvaient cependant pas manquer de laisser subsister un sentiment d'admiration vivace à leur endroit; aussi les souverains en prirent-ils occasion pour exciter leurs sujets à la pratique des vertus, de même que pour récompenser leur mérite, en créant de nouveaux ordres de chevalerie destinés à remplir ce but et en posant à la base de leur fondation les deux principes immuables de cette institution au cours des siècles: Honneur et Valeur.

Les Ordres de chevalerie moderne peuvent se diviser en trois catégories: ceux qu'on désigne sous le nom de *Grands Ordres*, tels que la *Toison d'Or* et la *Jarretière*, parce qu'ils ne s'accordent qu'aux souverains et aux dignitaires les plus éminents; ceux qui portent la désignation d'*Ordres de Cour*, comme celui de *Calatrava*, ceux du *Chardon d'Ecosse* et

de *St-Patrick d'Irlande* qui sont réservés aux familles nobles; et enfin les *Ordres de Mérite*, qui constituent seuls une véritable distinction par la reconnaissance du mérite personnel puisqu'ils ont été fondés dans le but de récompenser les actions éclatantes, les vertus insignes, les talents supérieurs ou les services exceptionnels <sup>(12)</sup>.

Parmi ceux de chevalerie religieuse, il y a lieu de noter que les plus anciens ont conservé la tradition des réunions capitulaires, tandis que les autres ne constituent que des distinctions individuelles, sans lien de cohésion entre leurs membres. Au Canada, l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem compte deux Chapitres régulièrement organisés, à Montréal et à Québec, qui se réunissent capitulairement quatre fois par année pour la récitation de l'office, la commémoration de leurs morts, la poursuite de leurs œuvres et l'expédition générale de leurs affaires. Rien n'empêche cependant le Saint-Siège de prescrire de semblables réunions pour les autres Ordres.

"Ça esté une belle invention, dit Montaigne au livre II, chapitre VII, de ses *Essais*, d'establir certaines marques vaines et sans prix pour en honorer la vertu, . . . une belle et proufitable coutume de trouver moyen de recognoistre la valeur des hommes rares et excellents et de les contenter et satisfaire par des payemens qui ne chargent aucunement le publicque et qui ne coustent rien au prince", et, parlant du bout de ruban dont un homme de mérite, mais modeste et parfois inconnu du public tapageur, est décoré, Madame de Girardin ajoute: "Ce mauvais bout de ruban signifie courage, dévouement, sacrifice, devoir glorieusement accompli, péril généreusement affronté, privations, patience, savoir, talent, honneurs, bien souvent héroïsme, quelquefois génie, toujours travail". Il atteste, en un mot, que le regard de la patrie reconnaissante s'est arrêté sur un homme de mérite.

On peut commettre des erreurs, il est vrai, dans la distribution de ces récompenses; il se peut que quelques solliciteurs obtiennent des décorations dont ils se pavanent d'autant plus qu'elles sont imméritées, mais c'est une exception qui n'amoindrit en rien le mérite de ceux que les honneurs ont spontanément recherchés. Rappelons-nous que ce n'est pas le signe extérieur d'une décoration qui honore celui qui la porte; c'est uniquement la mise en œuvre et l'exercice constant des vertus, des talents et des qualités morales qui auront justifié son attribution.

*Diatot Morin*

(12) Cf. Maigne, *Op. cit.*

## Index onomastique

---

Amiot, hon. G.-E. ....	22	Bourbon de Soissons, C. ....	13
Angers, hon. A.-R. ....	22	Bourke-Bourgeois, G. ....	17
Archambault, U.-E. ....	17	Boyer, Alfred .....	22
Argenson, P. Voyer d' .....	13	Bréhaut de l'Isle, A. L. de .....	12
Atherton, W.-H. ....	22	Brennan, Wm. ....	17
Aubry, A.-E. ....	22	Brochu, Charles .....	22
Ayers, Frs. ....	22	Brunault, Mgr Hermann .....	19
Ayers, G.-H. ....	22	Bussièrès, Joseph .....	22

★ ★

Baby, hon. L.-F. G. ....	22
Baillargé, L. de G. ....	20, 22
Barlassina, Mgr L. ....	17
Barre, Lefebvre de la .....	13
Beauchesne, J.-Y. ....	17
Beaujeu, Liénard de .....	13
Beaulé, P. ....	22
Beaumier, Honace .....	18
Bédard, Alph. ....	22
Bédard, J.-E. ....	22
Bédard, Rodolphe .....	22
Bégin, E. ....	19
Bégin, P.-E. ....	22
Béland, hon. H. S. ....	22
Bellefeuille, E.-L. de .....	17, 25
Bellerive, Georges .....	22
<i>Bene Merenti (médaillé)</i> .....	25
Bennett, B.-J. ....	22
Bergeron, R.-A. ....	18
Bernetz, chevalier de .....	13
Bernier, J.-A. ....	18
Bernier, J.-E. ....	19
Berthelot, le Dr .....	17
Berthelot, hon. J.-A. ....	22, 24
Berthelet, Olivier .....	25
Bilodeau, Ernest .....	18
Biron, A.-N. ....	18
Blanchet, A.-N. ....	22
Blondeau, J.-L. ....	18
Boileau, Ulric .....	22
Borden, Sir Frederick .....	13
Borne, L.-H. ....	19
Boucher de Boucherville, P. ....	20
Bourbeau-Beauchesne, J.-W. ....	17

★ ★

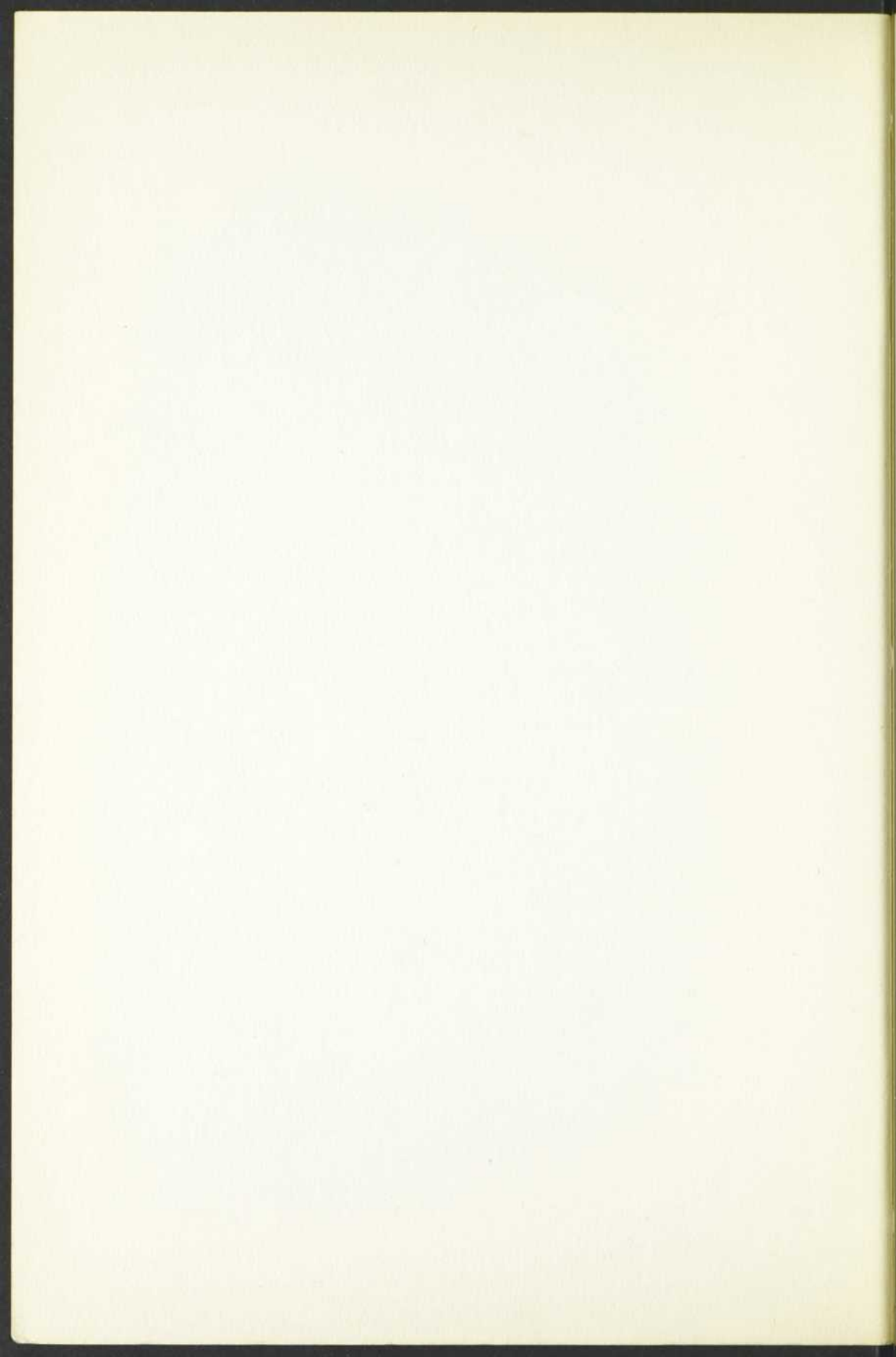
<i>Calatrava, Ordre de</i> .....	27
Campeau, F.-R.-E. ....	17
Cantin, J.-W. ....	24
Caron, abbé Ivanhoë .....	18
Caron, hon. R.-E. ....	22
Carrette, G.-A. ....	22
Cartier, Sir G.-E. ....	22
Casavant, Samuel .....	18
Casgrain, hon. C.-E. ....	17
Cassulo, Mgr Andréa .....	19
<i>Castelfidardo, médaille de</i> .....	25
Castonguay, J.-N. ....	22
Champigny, Bochart de .....	13
Chapais, Sir Thomas .....	22
<i>Chapitres organisés</i> .....	28
<i>Chapitre, Premier</i> .....	17
Chapleau, Sir J.-A. ....	22
Chapleau, J.-E. ....	22
<i>Chardon d'Ecosse, Ordre du</i> ....	27
Chaste, Ayniar de .....	13
Chasteaufort, Brasdefer de .....	12
Chateaubriand, vicomte de .....	16
Châteauvert, J. ....	22
Châteauvert, Victor .....	22
Chauveau, hon. P.-J.-O. ....	22, 25
Cherrier, hon. C.-S. ....	22, 24
Chevalier, Albert .....	18
<i>Chevaliers Pies ou Piani</i> .....	21
Chrétien, Albert .....	19, 22
<i>Christ, Ordre du</i> .....	19, 26
Cloutier, Mgr F. X. ....	19
Cloutier, Narcisse .....	22
<i>Comte Romain ou Palatin</i> .....	20
Connaught, le duc de .....	11, 13

- Considérations finales* ..... 27  
 Corbeil, Paul ..... 18  
 Corriveau, J.-Eug. .... 18, 22  
 Côté, G.-J.-Ernest ..... 18, 22  
 Côté, Mme G.-J.-E. .... 18  
 Côté, Jules-H. .... 19, 24  
 Couillard, Procule ..... 22  
 Courcelles, D. de Rémy de ..... 13  
 Courchesne, Mgr G. .... 19  
 Couture, Arthur ..... 22  
 Couture, hon. Geo. .... 17  
 Couture, J.-A. .... 22  
 Couture, L.-E. .... 24  
 Crisacy, Antoine de ..... 13  
 Cronin, W.-J. .... 22
- ★ ★
- Dagneau, Calixte ..... 22  
 Davies, Sir Louis ..... 13  
 De Blois, E.-P. .... 22  
 Déchéne, Elz.-Miville ..... 22  
 Delâge, hon. C. F. .... 25  
 Denonville, J. R. de Brisay ..... 13  
 Derome, L.-J.-A. .... 17  
 Descarries, Léon ..... 22  
 Deschamps, Mgr E.-A. .... 17  
 Désilets, Gédéon ..... 22  
 Desjardins, Alfred ..... 22  
 Desjardins, hon. Alph. .... 22, 25  
 Dessureault, J.-M. .... 18  
 Devins, Richard J. .... 17  
 Dorion, Jules ..... 22, 24  
 Douglas, Archambaud de ..... 13  
 Drolet, G.-A. .... 22  
 Drolet, Napoléon ..... 22  
 Drouin, Nap. .... 22  
 Drummond, Sir G.-E. .... 13  
 Dubuc, J.-E.-A. .... 22  
 Dubuc, F.-D. .... 19  
 Dugal, Armand ..... 22  
 Dugal, J.-F.-S. .... 22  
 Duhamel, Mgr J.-T. .... 17  
 Dumont, Joseph ..... 22  
 Dumontier, A. .... 22  
 Dumontier, F.-X. .... 22  
 Dupuis, Albert ..... 22  
 Dupuis, A.-B. .... 22  
 Dussault, L. .... 22
- Emond, Louis ..... 22  
*Epéron d'Or, décoration de l'* ... 23  
*Epéron d'Or, Ordre de l'* ..... 21
- ★ ★
- Faguy, Ludger ..... 24  
 Fauteux, Francis ..... 18  
 Fiset, Dr L. .... 18  
 Forget, Lucien ..... 25  
 Fortier, Edouard ..... 22  
 Fortier, Nazaïre ..... 22  
 Fortin, Auguste ..... 22  
 Frémont, Charles ..... 22  
 Frontenac, L. de Buade de ..... 13
- ★ ★
- Gaboury, Arthur ..... 18  
 Gaboury, Emile ..... 18  
 Gagné, Auguste ..... 22  
 Gagnon, Arthur ..... 22  
 Gagnon, Henri ..... 22  
 Gagnon, L.-P. .... 22  
 Galissionnière, Barrin de la ..... 13  
 Gardiner, A.-A. .... 18  
 Garneau, Sir Georges ..... 22  
 Garneau, Henri ..... 22  
 Garneau, hon. N. .... 22  
 Gauthier, A.-F. .... 22  
 Gauthier, Mgr Georges ..... 17  
 Gauvreau, Dr Joseph ..... 17  
 Giasson, J.-G. .... 22  
 Giasson, Zéphirin ..... 22  
 Gingras, Fortunat ..... 18  
 Giroux, Edmond ..... 24  
*Grands Ordres* ..... 27  
 Gravel, Ludger ..... 18  
 Grey, comte de ..... 13  
 Grothé, L.-Emile ..... 18  
 Guérin, Thomas ..... 18  
 Guilbault, A.-C. .... 22  
 Guillet, J.-H. .... 22
- ★ ★
- Hamel, Arthur ..... 19  
 Hamel, Oscar ..... 22  
 Hébert, Emile ..... 22  
 Heney, John ..... 17  
 Hingston, Sir W.-H. .... 22, 24

- Hughes, Georges-A. .... 22  
 Huguet-Latour, L.-A. .... 17, 22  
 Hurtubise, Edwin ..... 22
- ★ ★
- Jarretièrre, Ordre de la* ..... 27  
 Jetté, Albion ..... 24  
 Jobin, Chrysanthe ..... 18  
 Julien, J.-A. .... 22
- ★ ★
- Keroack, F. Le Brice de ..... 17
- ★ ★
- Lafontaine, Sir L.-H. .... 22, 24  
 Laforce, J.-E. .... 18  
 Lalime, Bénoni ..... 22  
 Lamarche, Mgr C. .... 19  
 Landry, hon. A.-C.-P.-R. .... 17, 22  
 Landry, Dr J.-E. .... 17, 22  
 Landry, Saint-Georges ..... 17  
 Langelier, Sir François ..... 13  
 Langevin, Sir Hector ..... 22  
 Langlais, J.-A. .... 17  
 Langlois, C.-A. .... 22  
 Langlois, Philibert ..... 22  
 Laroche, C.-N. .... 19  
 Larocque, Alfred ..... 25  
 Larue, Antoine ..... 22  
 Larue, J.-H. .... 22  
 Latour, Edouard ..... 18  
 Lavigneur, Henri ..... 22  
 Lavoie, F.-E. .... 19  
 Lebel, Hyacinthe ..... 22  
 Leclerc, Arthur ..... 22  
 Lefavre, R.-E. .... 22  
 Lefebvre, Louis ..... 22  
 Lefrançois, J.-A. .... 22  
 Légaré, P.-T. .... 22  
 Lemieux, Sir F.-X. .... 22  
 Letellier de Saint-Just, J.-B. .... 25  
 Létourneau, Dr O.-H. .... 18  
 Levasseur, J.-H. .... 22  
 Leventoux, Mgr J.-M. .... 19  
 Lévis-Ventadour ..... 13  
 Loranger, hon. L.-J. .... 18  
 Loranger, hon. T.-J.-J. .... 22, 25  
 Lotbinière, Dom. F. Chartier de 13
- MacDonald, J.-W.-D. .... 22  
 Macdonell, W.-J. .... 17  
 MacDonnell, G.-J. .... 17  
 MacMahon, L.-I. .... 22  
 Madden, Martin ..... 22  
 Magnan, C.-J. .... 22  
*Malte, Ordre de* ..... 10, 26  
 Maranda, Adjutor ..... 22  
 Marquis, F.-Canac ..... 22  
 Martin, Téléphore ..... 19  
 Martineau, J.-E. .... 17  
 Martineau, N.-R. .... 17  
 Masson, hon. F.-R. .... 22  
 Mathieu, P.-A. .... 18  
 Mathieu, Victor ..... 22  
 Matte, J.-S. .... 22  
 Maurault, abbé (Mgr) Olivier .. 17  
 Mayrand, Oswald ..... 18  
 McCarthy, James ..... 22  
 McDonald, Alex. .... 22  
 McGuigan, Mgr ..... 19  
*Médailles d'honneur* ..... 25  
 Melanson, Henri ..... 22  
*Mentana, médaille de* ..... 25  
 Mercier, hon. Honoré ..... 20, 22  
 Mercier, Joseph ..... 18, 22  
*Mérite agricole, Ordre du* ..... 10  
*Mérite Militaire (médaille)* ... 25  
*Mérite scolaire, Ordre du* ..... 10  
 Mignault, Dr Louis ..... 22  
*Milice Dorée* ..... 21, 23  
 Miller, J.-N. .... 22  
 Minto, le comte et Lady ..... 13  
 Montigny, B.-A.T. de ..... 25  
 Montmagny, Huault de ..... 12  
 Montplaisir, C.-J.-O. .... 18  
 Morin, Victor ..... 17, 18  
 Morin, Mme Victor ..... 18  
 Muir, G.-M. .... 22  
 Murphy, Edward ..... 17  
 Murray, Hugh ..... 25
- ★ ★
- Nasre, Rév. Père ..... 18  
 Nault, Joseph ..... 22  
 Nincheri, Guido ..... 24
- ★ ★
- Ordres de Cour* ..... 27  
*Ordres de Mérite* ..... 28

- Orsonnens, Gustave d' ..... 20  
 Orsonnens, T.-E. d' ..... 22  
 Ouimet, hon. Gédéon ..... 22
- ★ ★
- Paparelli, Marino ..... 24  
 Pâquet, A. .... 22  
 Paradis, Etienne ..... 22  
 Paradis, Pierre ..... 18  
 Pellatt, Sir H. M. .... 13  
 Pelletier, Frédéric ..... 22  
 Pettigrew, Marcellin ..... 18  
*Piani ou Pies, Chevaliers* ..... 24  
 Picard, Joseph ..... 22  
*Pie IX, Ordre de* ..... 24, 26  
 Pinault, N.-J. .... 22  
 Plamondon, H.-A. .... 22  
 Plante, Mgr Omer ..... 19  
 Poincy, P. Lougwilliens de ..... 13  
 Pouliot, Onésime ..... 22  
 Préfontaine, F.-X. .... 22  
 Premio-Réal, comte de ..... 17  
 Prendergast, M.-J.-A. .... 22, 25  
*Préséance des Ordres* ..... 26  
*Pro Ecclesiâ et Pontifice (croix)* 25  
 Proteau, Gustave ..... 22  
 Prud'homme, A.-E. .... 18
- ★ ★
- Racine, Joseph ..... 18  
 Racine, J.-B. J. .... 24  
 Raymond, hon. Donat ..... 22  
 Raymond, Noé ..... 25  
 Razilly, I. Launay de ..... 13  
 Richer, E.-H. .... 25  
 Rioux, J.-F. .... 17  
 Rivard, hon. Adjutor ..... 22  
 Rivard, Sévère ..... 25  
 Rivet, L.-J. .... 17  
 Robitaille, Cyrille ..... 22  
 Robitaille, L.-A. .... 22  
 Robitaille, Dr Olivier ..... 24  
 Rondeau, A.-H. .... 19  
 Ross, Mgr F.-X. .... 19  
 Rouleau, C.-E. .... 22, 25  
 Rouleau, cardinal R.-M. .... 19  
 Rousseau, P.-J.-O. .... 22
- ★ ★
- Routhier, hon. A.-B. .... 22, 25  
 Roy, abbé C.-J. .... 18  
 Roy, Pierre-Georges ..... 22
- ★ ★
- Saint-Georges, Ordre de* ..... 21  
*Saint-Grégoire, Ordre de* ..... 21, 26  
*Saint-Jean, Ordre de* ..... 10  
*Saint-Jean de Jérusalem* ..... 26  
*Saint-Jean de Latran* ..... 21, 24  
*Saint-Patrick d'Irlande, Ordre de* 28  
*Saint-Paul, Ordre de* ..... 21  
*Saint-Pierre, Ordre de* ..... 21  
*Saint-Sépulcre, Ordre du* ... 13, 26  
*Saint-Sylvestre, Ordre de* ... 23, 26  
 Sharples, hon. John ..... 22  
 Shaughnessey, le baron ..... 13  
 Shehyn, hon. Joseph ..... 22  
 Sillery, N. Brulart de ..... 13  
 Smith, P. P. Ernest ..... 17  
 Strathcona & Mont-Royal, Lord 13
- ★ ★
- Taché, Sir E.-P. .... 22  
 Taillefer, Joseph ..... 25  
 Tait, Sir Thomas ..... 13  
 Taschereau, hon. J.-T. .... 22  
*Templiers, Ordre des* ..... 19  
 Terreau, L.-C. .... 18, 24  
 Terreau, Roch ..... 22  
 Tessier, Cyrille ..... 22  
 Tétreault, J.-S. .... 18  
 Thivierge, Mme ..... 18  
 Tilley, Lady ..... 13  
*Toison d'Or, Ordre de la* 14, 26, 27  
 Tonti, le chevalier de ..... 13  
 Tracy, de ..... 13  
 Trempe, L.-A. .... 22  
 Trépanier, Léon ..... 18  
 Trudeau, Arthur ..... 24  
 Trudelle, Charles ..... 22  
 Trudelle, L.-A. .... 24  
 Turgeon, Jean-B. .... 22  
 Turgeon, L.-P. .... 22
- ★ ★
- Vaillancourt, Emile ..... 17  
 Vallée, Dr Arthur ..... 22

Vallée, C.-A. ....	22	Viger, Jacques .....	22
Vallières, S.-D. ....	17	Villeneuve, cardinal R. ....	19
Vallières de Saint-Réal .....	24	Villiers, Coulon de .....	13
Valois, Gaétan .....	17	Vincelette, Dr Clément .....	17, 24
Valois, Dr J.-M. ....	18		
Vandandaigue, A.-G. ....	22	★ ★	
Vézina, Pierre .....	18	Walker, Sir Edmund .....	13
Vien, Georges .....	22	Wilson, hon. Chs. ....	22



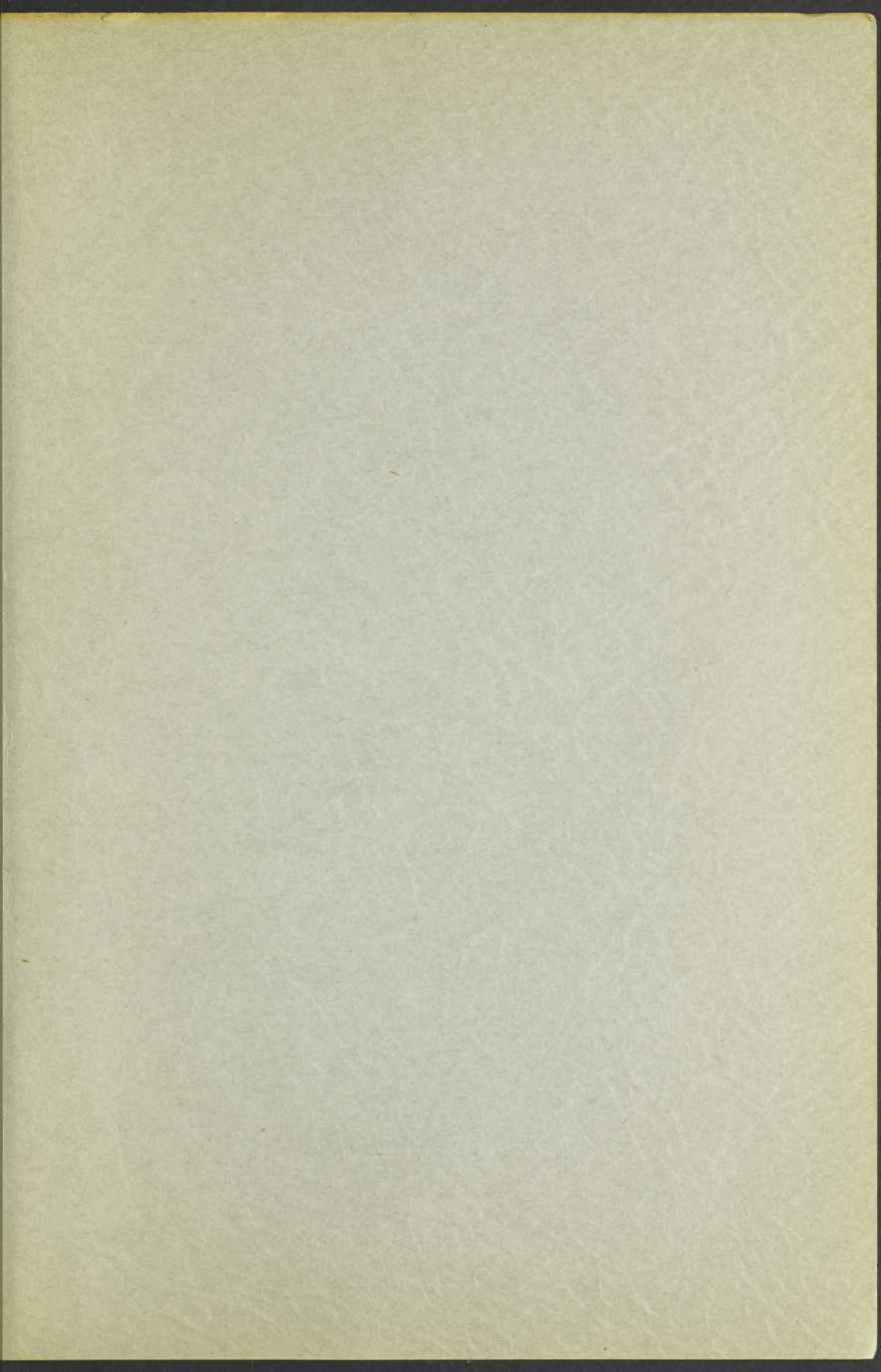
## TABLE

---

<i>Préface</i> .....	7
<i>Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte</i> <i>(Terre-Sainte)</i> .....	10
<i>Ordre Équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem</i> <i>(Terre-Sainte)</i> .....	13
<i>Ordre du Christ (Saint-Siège, Portugal et Brésil)</i> .....	19
<i>Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand</i> <i>(Saint-Siège)</i> .....	21
<i>Ordre de Saint-Sylvestre ou de l'Éperon d'Or Réformé</i> <i>(Saint-Siège)</i> .....	23
<i>Ordre de Pie IX (Saint-Siège)</i> .....	24
<i>Médailles et marques d'honneur</i> .....	25
<i>Préséance des Ordres de Chevalerie religieuse</i> <i>entre eux</i> .....	26
<i>Considérations finales</i> .....	27
<i>Index onomastique</i> .....	29









**Bro-Dart**

of Canada, Ltd.

6 Edmonds St.,  
Brantford, Ont.

*h*  
made in Canada

BNQ



000 378 824